



**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

**UNION – DISCIPLINE - TRAVAIL**

**CABINET DU PREMIER MINISTRE**

**COMITE DE PILOTAGE DU SYSTEME DE SUIVI DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE  
CADRE DE LA CERTIFICATION DU PROCESSUS DE PRODUCTION DU CACAO**

---

**ENQUETE INITIALE DE DIAGNOSTIC**

**NATIONALE**

*(Dans 18 départements représentatifs de toute la zone de production de cacao)*

**SECRETARIAT EXECUTIF**

***RAPPORT DEFINITIF***

***JUIN 2008***

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| SIGLES ET ABREVIATIONS .....   | 4  |
| RESUME.....  | 5  |
| LISTE DES TABLEAUX.....  | 11 |
| LISTE DES FIGURES.....   | 13 |
| 1. INTRODUCTION.....   | 14 |
| 1.1. Contexte .....  | 14 |
| 1.2. Objectifs de l'étude .....  | 15 |
| 2. METHODOLOGIE.....   | 16 |
| 2.1. Revue bibliographique .....   | 16 |
| 2.2. Collecte des données .....  | 16 |
| 2.3. Analyse des données d'enquête.....                                    | 19 |
| 3. RESULTATS D'ENQUETES .....  | 20 |
| 3.1. Caractéristiques des villages d'enquête.....                          | 20 |
| 3.1.1. Effectif des chefs de ménage .....                                  | 20 |
| 3.1.2. Distance au chef lieu de département .....                          | 21 |
| 3.1.3. Centre de santé .....   | 22 |
| 3.1.4. Distance au poste de sécurité le plus proche .....                  | 22 |
| 3.1.5. Accessibilité par la route .....                                    | 23 |
| 3.1.6. Présence de marché .....  | 23 |
| 3.1.7. Electrification .....   | 24 |
| 3.1.8. Fontaines publiques .....   | 24 |
| 3.1.9. Populations allogènes.....  | 25 |
| 3.1.10. Activité principale des allogènes .....                            | 26 |
| 3.1.11. Lieu de résidences des populations allogènes .....                 | 26 |
| 3.1.12. Immigration saisonnière.....                                       | 26 |
| 3.1.13. Installation permanente d'immigrants .....                         | 27 |
| 3.1.14. Taille de la population allogène par rapport aux autochtones ..... | 28 |
| 3.1.15. Emigration des adultes .....                                       | 28 |
| 3.1.16. Emigration des jeunes .....  | 29 |
| 3.1.17. Causes de départ des jeunes.....                                   | 31 |
| 3.1.18. Ecole et formation professionnelle .....                           | 32 |
| 3.1.19. Accès à l'information.....   | 34 |
| 3.1.20. Présence de projets dans les villages .....                        | 34 |
| 3.1.21. Activités distractives .....                                       | 34 |
| 3.1.22. Organisations dans le village.....                                 | 35 |

|  |    |
|--|----|
| 3.1.23. <i>Importance de la cacaoculture dans le village</i> .....                                     | 35 |
| 3.2. Caractéristiques des ménages enquêtés .....   | 36 |
| 3.2.1. <i>Caractéristiques sociodémographiques</i> .....   | 36 |
| 3.2.2. <i>Appréciation sur l'accès à la formation</i> .....  | 46 |
| 3.3. Caractéristiques des enfants travailleurs .....   | 47 |
| 3.3.1. <i>Données de base</i> .....  | 47 |
| 3.3.2. <i>Conditions de vie et de travail</i> .....  | 49 |
| 3.4. Caractéristiques des travailleurs adultes.....  | 53 |
| 3.5. Etude des déterminants de l'implication des enfants dans les travaux dangereux en cacaoculture .. | 60 |
| 4. RECOMMANDATIONS .....   | 63 |
| 4.1. Récapitulatif des problèmes identifiés.....   | 63 |
| 4.1.1.    La saisie des données .....  | 63 |
| 4.1.2.    L'apurement des données .....  | 63 |
| 4.1.3.    L'analyse des données .....  | 63 |
| 4.1.4.    Les problèmes identifiés chez les enquêtés.....  | 63 |
| 4.2. Recommandations .....   | 65 |
| 4.2.1.    Actions à court terme .....  | 65 |
| 4.2.2.    Actions à moyen et long termes.....  | 65 |
| 5. CONCLUSION .....  | 67 |
| BIBLIOGRAPHIE .....  | 69 |
| ANNEXES .....  | 70 |

## SIGLES ET ABREVIATIONS

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>ANADER</b>   | : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural                            |
| <b>BIT</b>      | : Bureau International du Travail  |
| <b>CMR</b>      | : Centre des Métiers Ruraux  |
| <b>EID</b>      | : Enquête Initiale de Diagnostic   |
| <b>Km</b>       | Kilomètre  |
| <b>MFPE</b>     | : Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi                           |
| <b>PIB</b>      | : Produit Intérieur brut   |
| <b>PSSTE</b>    | : Projet Pilote Système de Suivi du Travail des Enfants dans la cacaoculture |
| <b>RNA</b>      | : Recensement National de l'Agriculture                                      |
| <b>UNIPHYTO</b> | : Union de la profession Phytosanitaire en Côte d'Ivoire                     |
| <b>GTZ</b>      | : Coopération technique Allemande pour le développement                      |

# RESUME

## CONTEXTE

Au cours des dix dernières années, la question du travail inacceptable des enfants est devenue une préoccupation croissante, aussi bien dans les pays producteurs et consommateurs de cacao qu'au sein des organisations internationales.

La Côte d'Ivoire est le premier pays producteur de cacao, culture qui est d'une importance cruciale dans l'économie du pays, et permet à la Côte d'Ivoire d'occuper une place prépondérante sur le marché international. Cette situation rend la Côte d'Ivoire particulièrement sensible à la gestion des enjeux stratégiques inhérent à la durabilité de l'économie cacaoyère.

La question des pires formes de travail des enfants en cacaoculture a abouti à la signature du protocole Harkin-Engel en 2001. Selon les termes de ce protocole, un processus de certification devait être engagé sur une zone de production représentant 50% de la production de cacao en Côte d'Ivoire au 1<sup>er</sup> juillet 2008. La certification est un cycle d'amélioration continue des conditions de vie et de travail dans la cacaoculture qui comporte quatre étapes :

- L'enquête initiale de diagnostic ;
- La publication du rapport d'enquête ;
- La mise en œuvre d'action de protection sociale (en réponse aux résultats de l'enquête) ;
- La vérification indépendante.

La production de cacao est un secteur clé de la Côte d'Ivoire, pays qui est la principale source de matières premières de l'industrie chocolatière. Pour cette raison, le gouvernement ivoirien s'est fortement engagé à fournir une réponse multiforme et de long terme au problème du travail des enfants dans la production cacaoyère. En plus des réponses institutionnelles, légales et pénales, il faut mentionner les mesures opérationnelles sous forme d'actions de terrain de prévention, de remédiation immédiate ou d'approche intégrée.

Ainsi, au titre de l'action intégrée, la responsabilité sociale dans la production du cacao est le principal centre d'intérêt du projet SSTE, qui a été élaboré et mis en œuvre dans 22 départements depuis 2004. Deux projets pilotes ont été exécutés dans la première étape du respect du protocole Harkin-Engel :

1. Un projet pilote initial a été mis en œuvre dans le département d'Oumé (Centre-Ouest) en 2004-2005 pour tester la faisabilité technique et sociale du système de suivi du travail des enfants sur le terrain ;
2. Tirant les leçons techniques du projet pilote, la nouvelle méthodologie d'enquête pilote a été testée dans trois départements de production de cacao : Agnibilékrou (Centre Est), Tiassalé (Centre Sud), et Soubré (Sud-Ouest). Dans ces trois régions, l'enquête pilote a concerné 120 ménages dans six villages. 120 chefs de ménage, 184 enfants (âgés de 5 à 17 ans) et 76 adultes impliqués dans la cacaoculture ont été interrogés. L'enquête a été conduite du 25 avril au 30 juillet 2007.
3. Les recommandations du nouveau rapport ont été exploitées pour préparer le guide pratique de la mise en œuvre de l'enquête nationale 2007-2008.

## OBJECTIFS DE L'ENQUETE

L'objectif général était d'établir un état des lieux des conditions de vie et de travail dans la cacaoculture, et d'identifier les besoins de remédiation. De manière spécifique, cette nouvelle étude devait :

- Présenter et commenter les statistiques descriptives recueillies au niveau de chaque cible ;
- Réaliser une analyse statistique et socioéconomique des données collectées, pour améliorer la compréhension des observations ;
- Etablir les déterminants de l'implication des enfants dans les travaux dangereux ;
- Préparer une liste de besoins d'actions de remédiation.

## METHODOLOGIE D'ENQUETE

L'ANADER, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural, dont l'activité première est l'assistance aux producteurs et le développement agricole, a réalisé l'enquête et collecté les données. L'enquête de terrain a été conduite dans 36 villages représentant 18 départements, de décembre 2007 à février 2008.

Quatre types d'enquête représentant les quatre groupes cibles ont été administrées par l'ANADER à l'aide de supports de collecte de données composés des éléments suivants :

- un questionnaire village (QA) qui permet de dresser une monographie de la localité (n= 36) ;
- un questionnaire chef de ménage travaillant dans la cacaoculture (QB), décrivant ses caractéristiques sociodémographiques, la composition de son ménage et ses conditions de vie et de travail (n= 723) ;
- un questionnaire enfant, destiné aux enfants travaillant pour le compte du chef de ménage (QC), décrivant leurs caractéristiques sociodémographiques, ainsi que leurs conditions de vie et de travail (n= 1.313) ;
- un questionnaire adulte travailleur (QD), destiné aux adultes travaillant dans la cacaoculture pour le compte du chef de ménage et n'ayant aucun lien de parenté avec celui-ci. Le questionnaire décrit leurs caractéristiques sociodémographiques, ainsi que leurs conditions de vie et de travail (n= 232).

## PRINCIPAUX RESULTATS

**La production cacaoyère est pratiquée principalement dans des villages isolés en milieu rural et bénéficiant de peu d'infrastructures socioéconomiques.**

La production de cacao est l'activité principale dans trois-quarts (78%) des villages enquêtés. Cependant, la question de l'accès aux infrastructures ou aux organisations nécessaires crée un environnement non sécurisé et un niveau de vie faible pour les familles et les enfants impliqués dans la production cacaoyère. Quelques résultats importants sont :

- Trois-quarts (72%) des villages ne disposent pas de centre de santé ;
- Les postes de sécurité de police ou gendarmerie sont en moyenne à plus de 22 km ;
- La plupart des villages sont hors des zones communales, soit par éloignement, soit par inaccessibilité pendant certaines périodes de l'année ;

- Environ la moitié (48%) n'ont pas de marché local ; un tiers (33%) ne dispose que d'un marché hebdomadaire ;
- 53% des villages n'ont pas d'électricité. 15% seulement des ménages ont accès à l'électricité ;
- L'accès à l'eau potable est faible, seulement 40% des villages ; 8% n'ont aucune source d'eau potable ;
- L'accès à l'éducation est limité ; 9% des villages n'ont pas d'école primaire ; dans ce cas, la plus proche école se trouve à 3 km en moyenne ; aucun village ne dispose d'une école secondaire ; la plus proche se trouvant à au moins 10 km.

**La cacaoculture en Côte d'Ivoire est principalement une entreprise familiale, basée sur de petites exploitations faisant vivre de grandes familles.**

La plupart des producteurs enquêtés sont propriétaires de petites plantations (94%). La taille moyenne des parcelles varie entre un et trois hectares. La main d'œuvre est essentiellement familiale ; ceci confirme les tendances observées au cours des recensements nationaux de l'agriculture des années 1974 et 2001. Le nombre moyen d'enfants par ménage est de six. Mais 35% des ménages comptent entre 6 et 10 enfants. Dans cette entreprise familiale, les enfants aident habituellement à la conduite des activités.

**Les enfants sur les exploitations cacaoyères vivent principalement avec leurs parents, gages d'un environnement familial stable et de repas réguliers.**

Ils vivent avec leur père (76%) ou avec leur mère (72%) dans le ménage. La plupart des enquêtés ont toujours vécu dans le ménage (83%), soit avec leurs deux parents, soit avec un parent. La scolarisation et des raisons de famille sont les raisons avancées pour les enfants vivant hors du ménage.

Presque tous les enfants interrogés ont exprimé leur satisfaction (97%) de l'alimentation reçue, avec 86% qui disent recevoir régulièrement des repas trois fois dans la journée.

**L'implication des enfants dans le travail champêtre ne se limite pas seulement à la production cacaoyère.**

Bien que la cacaoculture occupe la plupart des enfants, l'agriculture de subsistance et les tâches domestiques sont aussi une autre source d'implication des enfants. Ces occupations sont en concurrence avec la cacaoculture tout le long de l'année.

| Occupation               | Pourcentage des enfants impliqués |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Cacaoculture             | 89%                               |
| Cultures vivrières       | 87%                               |
| Travaux domestiques      | 82%                               |
| Autres cultures pérennes | 42%                               |
| bétail                   | 40%                               |
| Activités hors du ménage | 22%                               |

## **L'implication des enfants dans la cacaoculture est très répandue et caractérise le fonctionnement du petit champ familial**

89% des enfants travaillent dans la cacaoculture. Moins de 2% des enfants travaillant dans la cacaoculture ne sont pas membres du ménage. Cela confirme la prédominance de la main d'œuvre familiale dans la production du cacao en Côte d'Ivoire.

## **Des preuves manifestes de restriction de liberté ou d'abus sur enfants vivant dans les ménages producteurs de cacao n'ont pu être formellement établie par l'étude.**

Sur 1.313 enfants interrogés, aucun d'entre eux n'a déclaré être lié par la dette.

Les enfants habitent à en moyenne 3,5 km des plantations ; ils parcourent cette distance en général à pied (92%). Un faible taux (5%) réside au campement.

17% des enfants estiment avoir été victimes de violence au champ (verbales ou physiques). Les personnes responsables de violence sont, soit le chef de ménage, soit des personnes plus âgées (frères, autres parents, travailleurs adultes).

## **Les enfants travaillant en cacaoculture sont impliqués ou exposés aux travaux dangereux.**

Un effectif important d'enfants est impliqué ou exposé aux travaux dangereux tels que définis par l'arrêté ministériel n°2250 du 14 mars 2005 du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi.

|                         | Implication | Exposition indirecte |
|-------------------------|-------------|----------------------|
| <b>Travaux</b>          | Pourcentage | Pourcentage          |
| Abattage d'arbres       | 5,5         | 21,5                 |
| Brûlage                 | 16,2        | 31                   |
| Port de charges lourdes | 53,2        | 48,8                 |
| Epannage engrais        | 8,4         | 20,4                 |
| Epannage pesticides     | 4,6         | 35,5                 |
| Traitement pépinière    | 11,5        | 19,1                 |

Les enfants dont l'âge varie entre 6 et 14 ans sont les plus exposés aux travaux dangereux.

71% des enfants victimes de maux affirment avoir reçu des soins médicaux ; 15% n'ont pas reçu de soins ; les autres ne sont pas prononcés. 2% des enfants affirment avoir été forcés de se rendre au champ même en cas de maladie.

## **Le niveau d'éducation des parents constitue un facteur qui influence les chances de scolarisation des enfants.**

Les enfants des parents n'ayant pas reçu d'éducation scolaire ont moins de chance d'être scolarisés, et donc plus de chance de se retrouver sur le marché de l'emploi, notamment en cacaoculture.

Plus de la moitié des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'éducation (53%). De plus, 21% n'ont pas achevé leur cycle primaire. A peine ¼ (27%) des hommes et 7% des femmes ont achevé leur cycle primaire.

63% des enfants enquêtés sont scolarisés pour 27% qui n'ont jamais été à l'école. 10% sont des déscolarisés.

Dans un contexte de fréquentation scolaire relativement basse, plus de la moitié des enfants scolarisés (60%) ne savent pas lire et 22% lisent difficilement.

## **Cas des travailleurs adultes**

### **Peu de travailleurs adultes ont l'impression de travailler contre leur gré.**

¾ des travailleurs adultes (75%) enquêtés ont décidé d'eux même de travailler dans le champ de cacao, tandis que 20% (n=46) l'ont fait par l'entremise d'un parent. Huit individus ont déclaré ne pas avoir partagé la décision de leur parent.

L'étude a révélé que la plupart des travailleurs (88%) n'ont pas de dette. Parmi les endettés (n=28), 12 doivent rester sur leur champ de travail jusqu'au remboursement de la dette. Les endettés connaissent le montant et l'échéance de leur dette. Cinq travailleurs (2%) pensent qu'ils ne pourront quitter le champ même après s'être acquittés de leur dette et 5 autres pensent être en train d'accumuler d'autres dettes.

Pour les travailleurs endettés pensant ne pouvoir quitter leur champ de travail après s'être acquittés de leur dette, les raisons n'en sont pas données.

86% des travailleurs disent n'avoir éprouvé aucune difficulté à quitter le champ de cacao, tandis que 12% ont éprouvé des difficultés.

Bien que quelques indicateurs de contrainte, de tromperie et de servage aient été enregistrés, les travailleurs sont en général libres de leurs mouvements et se sentent en sécurité.

## **RECOMMANDATIONS**

**En réponse aux résultats de l'enquête, les recommandations se répartissent en plusieurs types d'actions :**

### **Actions à court terme**

#### *Défense des droits des enfants*

- Sensibiliser les parents pour l'arrêt immédiat de l'implication ou l'exposition des enfants aux travaux dangereux ;
- Sensibiliser les parents sur la nécessité de bannir les violences physiques sur les enfants ;
- Sensibiliser pour la scolarisation aussi bien des jeunes garçons que des filles ;
- Repérer les cas de non possession de pièces d'identité et sensibiliser à la recherche des documents auprès des autorités compétentes ;

#### *Défense des droits des adultes*

- Mener une investigation plus détaillée pour les cas de restrictions de liberté de mouvement soupçonnés ;

- Sensibiliser la population à la recherche des documents administratifs auprès des autorités compétentes ;
- Sensibiliser la population sur l'hygiène ;
- Mettre en place une politique de formation des producteurs à l'utilisation appropriée des produits chimiques en collaboration avec la profession des fabricants et fournisseurs des produits (UNIPHYTO) ;

### **Actions à moyen et long termes**

#### *Renforcement de la politique d'éducation*

- Appuyer la politique de scolarisation par la construction d'infrastructures appropriées (écoles primaires et secondaires), par la formation de ressources humaines nécessaires appropriées ;
- Continuer la politique de développement des cantines scolaires ;

#### *Politique de sécurité alimentaire*

- Intensifier la production vivrière ;

#### *Politique de formation agricole et renforcement de capacité*

- Renforcer le système d'intervention des structures d'assistance agricole pour toucher le maximum de producteurs ;
- Promouvoir l'émergence de groupes professionnels de prestations (entretien de plantations, traitement phytosanitaire, épandage d'engrais) en milieu rural ;

#### *Amélioration des infrastructures*

- Améliorer les pistes rurales ;
- Assurer l'entretien des pompes des villages et augmenter la couverture nationale d'adduction d'eau ;
- Augmenter la couverture nationale d'électrification des villages producteurs de cacao ;
- Construire et équiper les centres de santé ;

#### *Animation rurale*

- Développer des activités de maintien des jeunes dans le monde rural (métiers, distractions et foyer de jeunes) ;
- Organiser des cours d'alphabétisation au profit des adultes.

#### *Réduction de la pauvreté en milieu rural*

- Définir et mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté en milieu rural d'une manière générale : diversification agricole, financement de la recherche d'innovations en matière d'itinéraires techniques, recherche de financement, commercialisation agricole, développement des métiers ruraux, etc.

## LISTE DES TABLEAUX

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 : Répartition des unités enquêtées .....  | 16 |
| Tableau 2 : Bilan des saisies de données .....  | 18 |
| Tableau 3: Centres de santé dans les villages .....   | 22 |
| Tableau 4: Accessibilité des villages par la route .....  | 23 |
| Tableau 5: Présence de marché dans le village.....  | 23 |
| Tableau 6: Etat d'électrification des localités .....   | 24 |
| Tableau 7: Fontaines fonctionnelles .....   | 25 |
| Tableau 8: Lieu de vie de la population allogène .....  | 26 |
| Tableau 9: Origine des immigrants.....  | 27 |
| Tableau 10: Taille approximative de la population allogène par rapport à la population autochtone ..... | 28 |
| Tableau 11: Emigration des adultes du village dans le passé .....                                       | 28 |
| Tableau 12: Emigrations actuelles des adultes .....   | 28 |
| Tableau 13: Modalités d'émigration des jeunes selon les répondants.....                                 | 29 |
| Tableau 14: Principales causes de départ des jeunes .....   | 31 |
| Tableau 15: Activités des jeunes émigrés .....  | 31 |
| Tableau 16: Existence d'écoles primaires dans les localités .....                                       | 32 |
| Tableau 17: Nombre de classes .....   | 32 |
| Tableau 18: Activités distractives dans les villages enquêtés.....                                      | 34 |
| Tableau 19: Importance de la production du cacao .....  | 35 |
| Tableau 20: Répartition des religions selon la nationalité.....   | 38 |
| Tableau 21: Situation matrimoniale des chefs de ménage (%).....   | 39 |
| Tableau 22: Type de producteur .....  | 39 |
| Tableau 23: Profil des travailleurs du ménage (%).....  | 41 |
| Tableau 24: Lien avec le chef de ménage .....   | 42 |
| Tableau 25: Moyens d'accès au champ .....   | 44 |
| Tableau 26: Toit en métal ou équivalent .....   | 44 |
| Tableau 27: Murs en brique ou équivalent .....  | 45 |
| Tableau 28: Plancher cimenté ou équivalent .....  | 45 |
| Tableau 29 : Compte de propriété.....   | 45 |
| Tableau 30: Electricité .....   | 46 |
| Tableau 31: Eau potable .....   | 46 |
| Tableau 32: Nombre de repas et moments de la journée .....  | 49 |

|   |    |
|---|----|
| Tableau 33: Travaux auxquels participent les enfants habituellement ..... | 49 |
| Tableau 34: Travaux dangereux des enfants dans la cacaoculture .....      | 50 |
| Tableau 35: Répartition par catégorie des travaux dangereux.....          | 51 |
| Tableau 36 : Effectif des enfants par maux ressentis.....                 | 51 |
| Tableau 37: Situation matrimoniale des adultes travailleurs .....         | 54 |
| Tableau 38: Durée de présence dans le champ .....                         | 55 |
| Tableau 39: Travail antérieur dans une plantation.....                    | 55 |
| Tableau 40: Alimentation .....  | 55 |
| Tableau 41: Condition d'hébergement .....                                 | 56 |
| Tableau 42: Temps de sommeil dans la journée.....                         | 56 |
| Tableau 43: Responsable de l'arrivée au champ .....                       | 57 |
| Tableau 44: Possession de papiers officiels.....                          | 59 |
| Tableau 45: Département des sans papiers .....                            | 59 |
| Tableau 46: Rétention de papiers et accès difficiles .....                | 59 |
| Tableau 47: Groupe ethnique et travaux dangereux .....                    | 61 |
| Tableau 48: Tableau des problèmes identifiés.....                         | 64 |

## LISTE DES FIGURES

|  |    |
|--|----|
| Figure 1: Carte des départements enquêtés.....   | 15 |
| Figure 2: Répartition des chefs de ménage par type de village .....  | 20 |
| Figure 3: Distance au chef lieu de département.....  | 21 |
| Figure 4: Répartition des localités selon la distance au poste de sécurité .....                               | 22 |
| Figure 5: Nombre de fontaines publiques dans les localités.....  | 24 |
| Figure 6: Origine des populations allogènes.....   | 25 |
| Figure 7: Période d'émigration des jeunes .....  | 30 |
| Figure 8: Répartition des villages en fonction de la distance à l'établissement secondaire le plus proche..... | 33 |
| Figure 9: Répartition des villages par moyen d'accès à l'information .....                                     | 34 |
| Figure 10: Types d'associations existant dans les villages.....  | 35 |
| Figure 11: Répartition des chefs de ménage par classe d'âge .....  | 36 |
| Figure 12: Nationalité des chefs de ménages enquêtés.....  | 37 |
| Figure 13: Répartition des chefs de ménage par niveau d'éducation .....  | 38 |
| Figure 14: Répartition du nombre d'enfants.....  | 40 |
| Figure 15: Situation des enfants vivant loin des ménages .....   | 41 |
| Figure 16: Répartition de la taille des parcelles.....   | 42 |
| Figure 17: Age des parcelles de cacao.....   | 43 |
| Figure 18: Distance des parcelles de cacao.....  | 43 |
| Figure 19: Distribution de l'âge des enfants interrogés .....  | 47 |
| Figure 20: Répartition des adultes par tranche d'âge .....   | 53 |
| Figure 21: Répartition des maux ressentis .....  | 57 |
| Figure 22: Rémunération des travailleurs (F CFA/ Campagne).....  | 58 |

# 1. INTRODUCTION

## *1.1. Contexte*

La Côte d'Ivoire, pays d'Afrique de l'Ouest comptant 18.000.000 d'habitants, est le premier producteur mondial de fèves de cacao, avec une production moyenne annuelle d'environ 1.500.000 tonnes, soit 41 % de l'offre mondiale. L'économie cacaoyère fournit environ 40 % des recettes d'exportation et contribue pour 10 % à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Elle occupe plus de 600.000 chefs d'exploitation qui font vivre plus de 6 millions de personnes.

Ainsi, le cacao confère-t-il à la Côte d'Ivoire une place prépondérante sur le marché international et revêt une importance cruciale pour l'économie de ce pays. La conjugaison de ces deux états de fait rend le pays particulièrement sensible à la gestion des enjeux stratégiques inhérents à la durabilité de la production cacaoyère, surtout dans le contexte d'une économie mondiale de plus en plus libéralisée.

Sur le plan éthique, plus particulièrement au niveau de la responsabilité sociale, il s'agit d'attester des efforts déployés afin que la production du cacao ivoirien respecte les normes édictées en la matière. Dans cette perspective, le traitement adéquat de la question du travail des enfants dans les plantations de cacao est essentiel.

Le protocole Harkin-Engel, signé en septembre 2001, constitue le cadre privilégié d'action pour traiter la question des pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture.

Aux termes du protocole, un processus de certification doit être mis en œuvre sur 50% des zones de production de cacao en Côte d'Ivoire au 1er Juillet 2008. La certification est un cycle d'amélioration continue des conditions de vie et de travail dans la cacaoculture, comportant quatre étapes :

- l'enquête initiale de diagnostic ;
- la publication du rapport d'enquête ;
- la mise en œuvre d'actions de protection sociale (en réponse aux résultats d'enquête) ;
- la vérification indépendante.

Le caractère crucial de l'enjeu pour la Côte d'Ivoire provient du fait que la problématique concerne l'enfant, avenir du pays, et le cacao, sa première source de revenu agricole. C'est pourquoi le gouvernement ivoirien s'est fortement engagé à donner une réponse multiforme et durable à la question du travail des enfants dans la cacaoculture. Outre les réponses institutionnelles, juridiques et pénales, il faut mentionner les réponses opérationnelles apportées par la mise en œuvre d'actions de terrain, tant au niveau de la prévention, de la remédiation immédiate que de l'approche intégrée. C'est ainsi, qu'au titre de l'action intégrée, la responsabilité sociale dans la cacaoculture constitue le centre d'intérêt du projet pilote SSTE, conçu et mis en œuvre dans 22 départements depuis 2004.

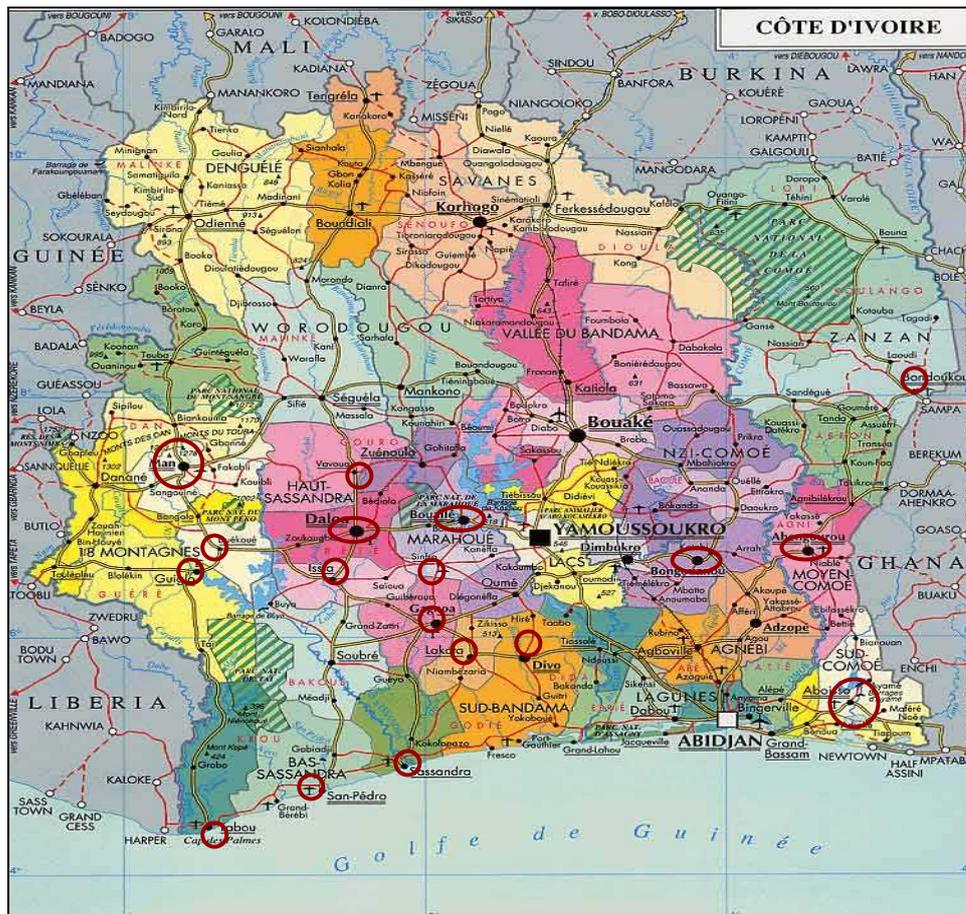
Un premier projet pilote a été mis en œuvre dans le département d'OUME (Centre – Ouest) en 2004-2005, en vue de tester la faisabilité technique et sociale d'un système de suivi du travail des enfants sur le terrain.

Tirant les leçons techniques de la mise en œuvre de ce projet pilote, et s'inscrivant dans le cadre d'une compréhension commune de la certification, la nouvelle méthodologie d'enquête initiale de diagnostic (EID) a été testée dans trois départements producteurs de cacao, Agnibilékrou (Centre-Est), Tiassalé (Centre Sud), et Soubré (Sud Ouest). Les suggestions faites au titre des

recommandations dans le rapport qui sanctionne l'enquête dans les trois départements, ont permis d'élaborer le guide pratique de mise en œuvre de l'EID pour la campagne 2007-2008.

Le présent rapport fait suite à l'exécution de l'EID dans 18 départements conformément à la chronologie du cycle de certification. Ces départements sont : Abengourou, Aboisso, Bondoukou, Bongouanou, Bouaflé, Daloa, Divo, Duékoué, Gagnoa, Guiglo, Issia, Lakota, Man, San-Pedro, Sassandra, Sinfra, Tabou, Vavoua.

**Figure 1: Carte des départements enquêtés**



Départements enquêtés ○

## 1.2. Objectifs de l'étude

### 1.2.1 Objectif général

L'objectif général est de dresser l'état des lieux en matière de conditions de travail et de vie dans la cacaoculture, et d'identifier les besoins pertinents en matière de remédiation.

### 1.2.2 Objectifs spécifiques

L'étude devra :

- présenter et commenter les statistiques descriptives de chacune des cibles de l'enquête ;
- procéder à une analyse statistique et socioéconomique des données recueillies, afin d'améliorer la compréhension des faits observés ;

- établir les déterminants de l'implication des enfants dans les travaux dangereux en cacaoculture ;
- établir une cartographie des besoins en matière d'actions de rémédiation.

## 2. METHODOLOGIE

### 2.1. Revue bibliographique

Elle a consisté à :

Rassembler et exploiter la documentation relative au projet SSTE (rapport Bilan, EID antérieures, etc.), les différents ouvrages et publications sur le travail des enfants.

### 2.2. Collecte des données

Les informations ont été collectées lors d'enquêtes par sondage par les services de l'ANADER. Les régions, départements, sous-préfectures et villages qui font l'objet de l'enquête figurent au tableau 1 ci-dessous

**Tableau 1 : Répartition des unités enquêtées**

| N° | Régions        | Départements | Sous-Préfectures | Villages                 |
|----|----------------|--------------|------------------|--------------------------|
| 1  | Moyen Comoé    | Abengourou   | Abengourou       | <i>Tahakro</i>           |
|    |                |              | Bettié           | <i>Akacomoékro</i>       |
| 2  | Sud Comoé      | Aboisso      | Aboisso          | <i>Kouakoukro Limite</i> |
|    |                |              | Maféré           | <i>Kotoka</i>            |
| 3  | Zanzan         | Bondoukou    | Bondoukou        | <i>Sogobo</i>            |
|    |                |              | Gouméré          | <i>Karako</i>            |
| 4  | N'Zi Comoé     | Bongouanou   | Bongouanou       | <i>Akakro</i>            |
|    |                |              | Tiémélékro       | <i>Allakro</i>           |
| 5  | Marahoué       | Bouaflé      | Bonon            | <i>Zanoufla</i>          |
|    |                |              | Bouaflé          | <i>Kpakouabo</i>         |
| 6  | Haut Sassandra | Daloa        | Daloa            | <i>Zah</i>               |
|    |                |              | Gboguhé          | <i>Zoboua</i>            |
| 7  | Sud Bandama    | Divo         | Divo             | <i>Téhéri Panda</i>      |
|    |                |              | Guitry           | <i>Anoumaba</i>          |
| 8  | Moyen Cavally  | Duékoué      | Bagohouo         | <i>Lédjéhan</i>          |
|    |                |              | Duékoué          | <i>Niambly</i>           |

|              |                |           |              |                        |
|--------------|----------------|-----------|--------------|------------------------|
| 9            | Fromager       | Gagnoa    | Guibéroua    | <i>Basséhoa</i>        |
|              |                |           | Gnabodougnoa | <i>Godélilié</i>       |
| 10           | Moyen Cavally  | Guiglo    | Guiglo       | <i>Mona</i>            |
|              |                |           | Taï          | <i>Sakré</i>           |
| 11           | Haut Sassandra | Issia     | Issia        | <i>Gazibouo</i>        |
|              |                |           | Saïoua       | <i>Godoua</i>          |
| 12           | Sud Bandama    | Lakota    | Lakota       | <i>Troko</i>           |
|              |                |           | Zikisso      | <i>Dousséba</i>        |
| 13           | Montagnes      | Man       | Man          | <i>Biakalé</i>         |
|              |                |           | Sangouiné    | <i>Mélapleu</i>        |
| 14           | Bas Sassandra  | San-Pedro | Gabiadji     | <i>Soumahorodougou</i> |
|              |                |           | San-Pedro    | <i>Boigny Kro</i>      |
| 15           | Bas Sassandra  | Sassandra | Guéyo        | <i>Bobouo2</i>         |
|              |                |           | Sassandra    | <i>Boutoubré</i>       |
| 16           | Marahoué       | Sinfra    | Kouétinfla   | <i>Porabénéfla</i>     |
|              |                |           | Sinfra       | <i>Koffikro</i>        |
| 17           | Bas Sassandra  | Tabou     | Grabo        | <i>Mahino</i>          |
|              |                |           | Tabou        | <i>Seh</i>             |
| 18           | Haut Sassandra | Vavoua    | Seitifla     | <i>Zala</i>            |
|              |                |           | Vavoua       | <i>Ketro</i>           |
| <b>Total</b> | <b>11</b>      | <b>18</b> | <b>36</b>    | <b>36</b>              |

Selon la catégorisation des zones productrices de cacao, les départements retenus se répartissent comme suit :

- catégorie 1 : faible production de cacao (2% de la production nationale), forte autotochnie, fort taux d'analphabétisation, forte proportion d'enfants, faible part de l'agriculture dans l'économie. 20 départements constituent cette catégorie à laquelle appartient Bondoukou et Bongouanou.
- Catégorie 2 : production moyenne (11% de la production nationale), diversité moyenne de la population, fort taux d'alphabétisation de la population agricole. Elle regroupe 14 départements dont Aboisso et Man ;
- Catégorie 3 : forte production de cacao (87% de la production nationale), forte diversité de la population, fort taux d'alphabétisme, faible proportion d'enfants et forte part de l'agriculture dans l'économie. Abengourou, Bouaflé, Daloa, Divo, Duékoué, Gagnoa, Issia, Lakota, San-Pedro, Sassandra, Sinfra, Tabou et Vavoua figurent parmi les départements de ce groupe.

Au sein de chaque département, 2 localités ont été sélectionnées de façon aléatoire pour abriter les enquêtes. Au sein de chaque localité, 20 chefs de ménages qui travaillent dans la cacaoculture ont été sélectionnés de façon aléatoire. Pour chaque chef de ménage, tous les enfants de 6 à 17 ans participant aux activités du ménage ont été enquêtés ; un maximum de 5 adultes travaillant dans la cacaoculture pour le chef de ménage ont été sélectionnés de façon aléatoire.

La collecte d'informations auprès des cibles visées par l'enquête s'est réalisée au moyen d'un jeu de supports de collecte constitué comme suit :

- un questionnaire village (QA) qui permet de dresser une monographie de la localité ; ce questionnaire a été administré en focus group réunissant en général les personnes ressources suivantes : Chef de canton, Chef de terre, Chef de village, Chef de quartier, Adjoint/conseiller du chef de village, Chef/Délégués communautaires (religions, ethnies ou nationalités), Président de comité de développement, Chef de ménage, Chef de famille, Directeur d'école, Instituteur, Infirmier, Représentant de coopérative, Membre de groupe d'entraide, Représentante de groupement des femmes, Interprète, COJES.
- un questionnaire chef de ménage travaillant dans la cacaoculture (QB), décrivant ses caractéristiques sociodémographiques, la composition de son ménage et ses conditions de vie et de travail ;
- un questionnaire enfant, destiné aux enfants travaillant pour le compte du chef de ménage (QC), décrivant leurs caractéristiques sociodémographiques, ainsi que leurs conditions de vie et de travail ;
- un questionnaire adulte travailleur (QD), destiné aux adultes travaillant dans la cacaoculture pour le compte du chef de ménage et n'ayant aucun lien de parenté avec celui-ci. Le questionnaire décrit leurs caractéristiques sociodémographiques, ainsi que leurs conditions de vie et de travail.

L'enquête sur le terrain a été conduite par l'ANADER sur la période de novembre 2007 à mars 2008 pour l'ensemble des 18 départements.

Après une vérification et un contrôle des questionnaires, les données ont été saisies par le biais d'un masque de saisie sur le logiciel MICROSOFT ACCESS. Un total de quatre opérateurs de saisie a été mobilisé pour la saisie des données.

Après comparaison des données effectivement saisies et celles déclarées, le bilan suivant a pu être établi :

**Tableau 2 : Bilan des saisies de données**

| Type de questionnaire | Déclaré | Saisi | Ecart |
|-----------------------|---------|-------|-------|
| QA                    | 36      | 36    | 0     |
| QB                    | 723     | 723   | 0     |
| QC                    | 1317    | 1313  | - 4   |
| QD                    | 230     | 232   | +2    |

Le logiciel SPSS 11.5.1 a été utilisé pour l'apurement des données. C'est une opération qui consiste à identifier et résoudre dans les limites du possible certains problèmes liés aux données. Il s'agit essentiellement de :

- répétition de code (doublons)
- codes hors séquence ;
- données aberrantes ;
- non respect des renvois
- données contradictoires ;
- omission lors de la saisie ;
- omission lors de la collecte des données.

Les données apurées ont été analysées à l'aide du logiciel SPSS 12.0 pour la production des tableaux pertinents.

Il convient ici de noter quelques observations portant essentiellement sur l'exploitation informatique des questionnaires. En effet, un manque d'harmonisation dans les orthographes de certains concepts (ethnies, origines, etc.), et de précodage de certaines réponses, se traduisent par des temps de correction assez importants. Des recommandations seront proposées en vue d'améliorer les traitements futurs.

### **2.3. Analyse des données d'enquête**

L'analyse descriptive des données a été réalisée à partir des tableaux produits à l'aide du logiciel SPSS 12.0.

### 3. RESULTATS D'ENQUETES

La présentation des résultats traduit les données obtenues à travers les quatre types de questionnaire correspondant aux quatre niveaux que sont le village, le ménage, les adultes et les enfants dans le ménage.

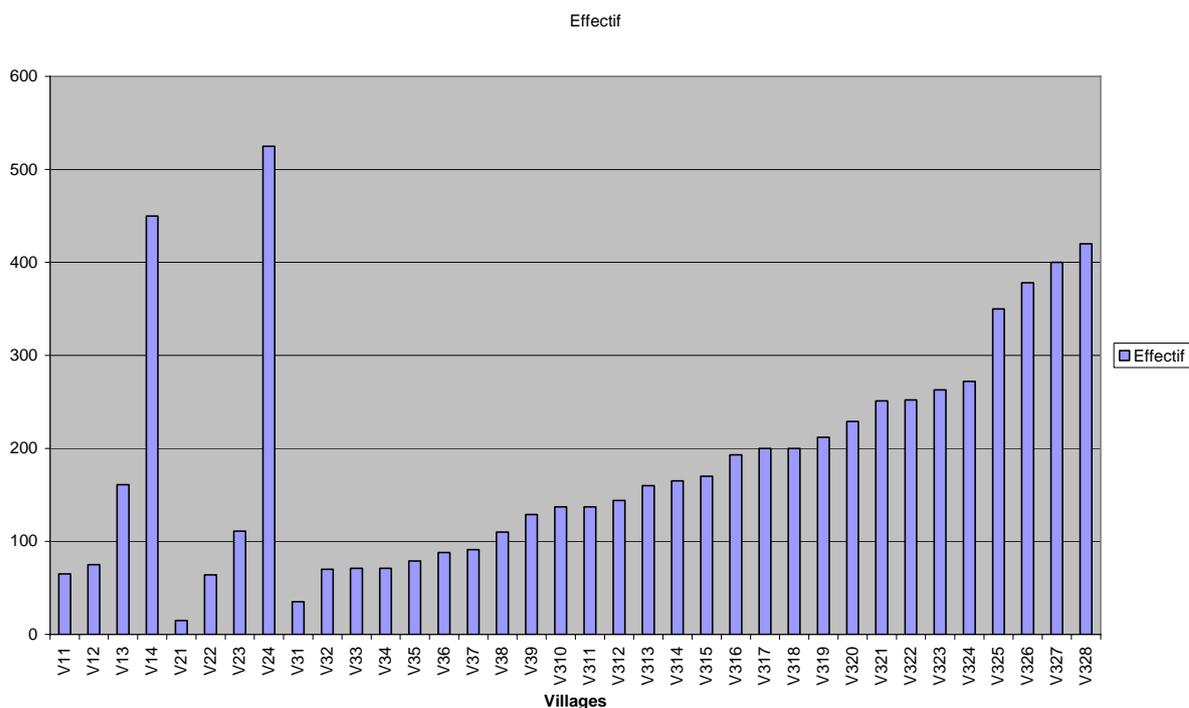
#### 3.1. Caractéristiques des villages d'enquête

36 villages (tableau 1) ont été enquêtés. Les caractéristiques ci-dessous ont pu être établies :

##### 3.1.1. Effectif des chefs de ménage

Sur la base des recensements de chefs de ménages réalisés en début d'enquête, les effectifs suivants ont pu être établis :

**Figure 2: Répartition des chefs de ménage par type de village**



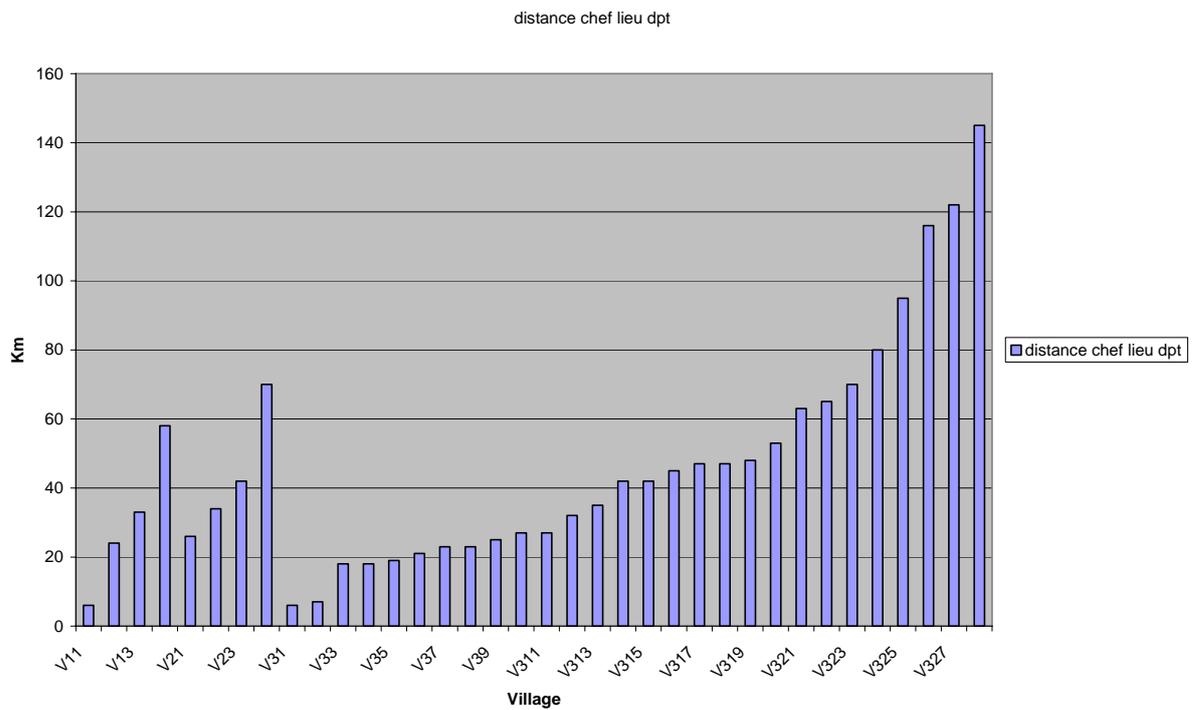
Les villages sont représentés par la catégorie de la zone production à laquelle ils appartiennent (V1, V2, V3), suivie du numéro du village ( ex. V11 désigne le village 1 de la catégorie 1). Sur les 4 villages de la catégorie 1, l'un compte 450 chefs de ménage. Dans cette zone de faible production cacaoyère, on compte ponctuellement un effectif important de ménages impliqués dans la cacaoculture. Il en est de même pour la zone de production moyenne, où un village enquêté a plus de 500 chefs de ménage.

L'effectif des chefs de ménage étant un indicateur de la taille des villages, on note que près de 39% des villages (dont la majorité appartient à la catégorie 3) ont au moins 200 chefs de ménage. Si l'on émet l'hypothèse de 10 personnes par ménages, ces villages ont au moins

2000 âmes. 11 villages ont des effectifs compris entre 100 et 200, et environ 31% des villages ont des effectifs inférieurs à 100.

### 3.1.2. Distance au chef lieu de département

**Figure 3: Distance au chef lieu de département**



On note que seulement 3 villages sont situés à moins de 10 km du chef lieu de département pour 30 qui sont à plus de 20 km. La moitié des villages est à plus de 40 km de grands centres urbains. Seulement 5 villages de la catégorie 3 et un village de la catégorie 1 sont à moins de 20km. Si les routes peu praticables, l'accès des biens et des personnes aux grandes agglomérations sera difficile.

### 3.1.3. Centre de santé

Les localités souffrent d'un manque de centre de santé tel que montré par le tableau suivant :

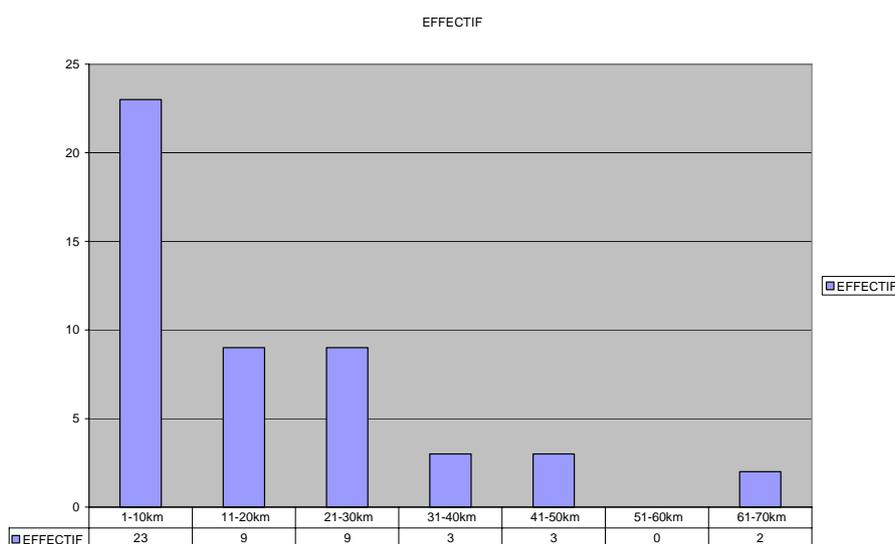
**Tableau 3: Centres de santé dans les villages**

| Catégorie (zone de production cacao) | Présence de centre de santé |               |              | Total     |
|--------------------------------------|-----------------------------|---------------|--------------|-----------|
|                                      | Pas de centre               | Centre public | Centre privé |           |
| 1                                    | 3                           | 1             |              | <b>4</b>  |
| 2                                    | 3                           | 1             |              | <b>4</b>  |
| 3                                    | 20                          | 7             | 1            | <b>28</b> |
| Total                                | <b>26</b>                   | <b>9</b>      | <b>1</b>     | <b>36</b> |

72,2% des villages enquêtés n'ont pas de centre de santé 3/4 des villages des catégories 1 et 2 sont sans centre de santé. Environ 20% des localités sont à plus de 10 kilomètres du centre de santé le plus proche. Ces chiffres traduisent un besoin pressant en matière d'infrastructures sanitaires en milieu rural en général.

### 3.1.4. Distance au poste de sécurité le plus proche

**Figure 4: Répartition des localités selon la distance au poste de sécurité**



La distance moyenne approximative au poste de police / gendarmerie le plus proche est de 22,11 km, mais il faut noter que 47% des villages sont à plus de 20 km. Or, les zones de production de cacao connaissent de plus en plus une situation d'insécurité. En effet, du fait de leur prospérité relative, les activités des brigands « coupeurs de route » sont fréquentes dans ces

zones. Cela soulève la question de l'impossibilité de recours rapide aux services de sécurité, y compris pour la gestion d'éventuels cas de traite d'enfant ou de travail forcé des adultes.

### 3.1.5. Accessibilité par la route

**Tableau 4: Accessibilité des villages par la route**

| Catégorie    | Accessibilité |               |                               | Total     |
|--------------|---------------|---------------|-------------------------------|-----------|
|              | Inaccessible  | Toute l'année | Certaines périodes de l'année |           |
| 1            |               | 1             | 3                             | <b>4</b>  |
| 2            |               | 1             | 3                             | <b>4</b>  |
| 3            | 2             | 10            | 16                            | <b>28</b> |
| <b>Total</b> | <b>2</b>      | <b>12</b>     | <b>22</b>                     | <b>36</b> |

Dans l'ensemble, 61% villages ne sont accessibles que pendant certaines périodes de l'année. On note que 2 villages des zones de forte production cacaoyère sont inaccessibles par la route toute l'année. La performance du système de commercialisation dans ces zones pourrait souffrir de l'état dégradé des pistes rurales.

En outre, seulement 27,8% des localités sont à moins de 10 kilomètres d'une sous-préfecture ou d'une mairie. La plupart des localités sont donc théoriquement hors des domaines communaux (rayon de 11 km maximum). Ce constat pose le problème des pistes rurales à améliorer pour faciliter l'accès aux centres de santé et aux services d'état civil et aux écoles, sans oublier l'accès à la commercialisation du cacao.

### 3.1.6. Présence de marché

Le tableau suivant présente l'état de la situation des marchés dans les villages enquêtés.

**Tableau 5: Présence de marché dans le village**

| Catégorie    | Marché        |              |           |          | Total     |
|--------------|---------------|--------------|-----------|----------|-----------|
|              | Pas de marché | Hebdomadaire | Quotidien | Autre    |           |
| 1            | 2             |              | 1         | 1        | <b>4</b>  |
| 2            | 1             | 3            |           |          | <b>4</b>  |
| 3            | 14            | 9            | 3         | 2        | <b>28</b> |
| <b>Total</b> | <b>17</b>     | <b>12</b>    | <b>4</b>  | <b>3</b> | <b>36</b> |

47,2% des localités n'ont pas de marché. 33,3% ont un marché hebdomadaire pour 11,1% qui ont un marché quotidien. On relève ici surtout que 50% des villages de la catégorie 3 (fortes productions de cacao) n'ont pas de marché.

La situation générale laisse présumer que la plupart des localités n'ont pas l'importance nécessaire pour soutenir un marché quotidien (quantité et diversité des produits, importance des consommateurs, etc.).

### 3.1.7. *Electrification*

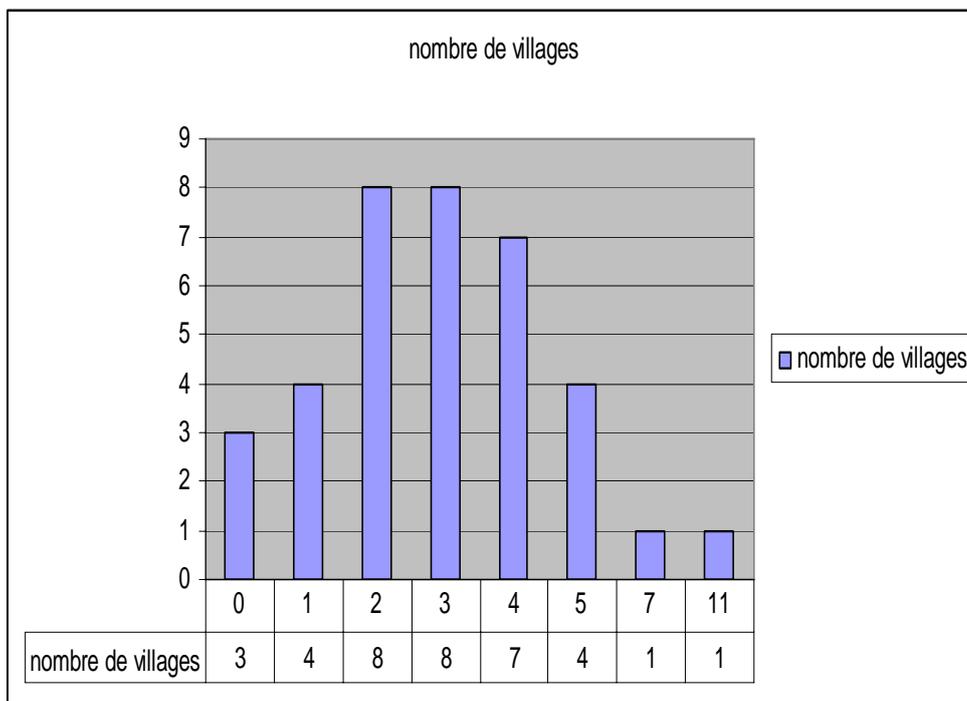
Plus de la moitié des localités ne bénéficient pas de l'électrification, comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 6: Etat d'électrification des localités**

| Catégorie    | Pas électrifié | Electrifié | Total     |
|--------------|----------------|------------|-----------|
| 1            | 3              | 1          | 4         |
| 2            | 2              | 2          | 4         |
| 3            | 14             | 14         | 28        |
| <b>Total</b> | <b>19</b>      | <b>17</b>  | <b>36</b> |

### 3.1.8. *Fontaines publiques*

**Figure 5: Nombre de fontaines publiques dans les localités**



**Tableau 7: Fontaines fonctionnelles**

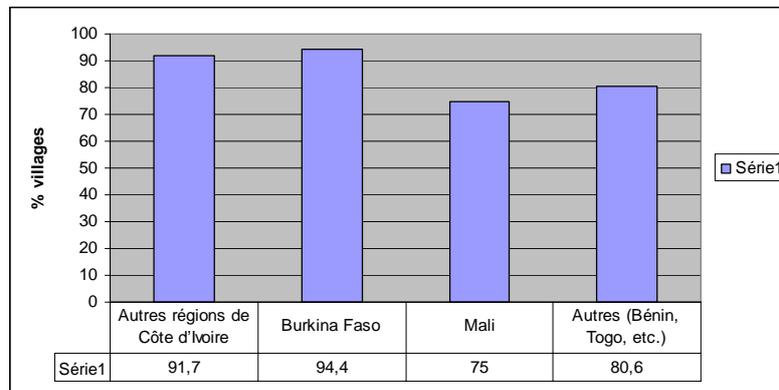
| Catégories | Nombre de fontaines fonctionnelles |    |    |   |   |   | Total |
|------------|------------------------------------|----|----|---|---|---|-------|
|            | 0                                  | 1  | 2  | 3 | 4 | 7 |       |
| 1          |                                    |    | 3  |   |   | 1 | 4     |
| 2          | 1                                  | 2  | 1  |   |   |   | 4     |
| 3          | 4                                  | 12 | 7  | 4 | 1 |   | 28    |
| Total      | 5                                  | 14 | 11 | 4 | 1 | 1 | 36    |

L'analyse du graphique et du tableau ci-dessus montre que tous les villages, toutes catégories confondues, disposent d'au moins une fontaine publique. Cependant, il faut noter que 5 villages n'ont pas de fontaine en bon état, 14 villages (39%) n'ont qu'une fontaine fonctionnelle. Le risque d'avoir plus de la moitié des villages sans eau potable existe, en raison de la pression d'utilisation sur la seule fontaine fonctionnelle.

### 3.1.9. Populations allogènes

Les données recueillies montrent un profil de population diversifiée. Ivoiriens, et étrangers venus du Burkina Faso, du Mali, et d'autres pays tels que le Togo et le Bénin vivent dans les villages enquêtés, comme le montre la figure suivante :

**Figure 6: Origine des populations allogènes**



Les Burkinabé sont la population allogène la plus fréquente (dans 94% des villages enquêtés), et sont suivis des Ivoiriens venant des autres régions de Côte d'Ivoire. L'on a donc affaire à une immigration aussi bien d'origine extérieure qu'intérieure dans les villages enquêtés.

### **3.1.10. Activité principale des allogènes**

Dans la majorité des villages, la culture cacaoyère constitue l'activité principale des allogènes. Viennent ensuite les cultures vivrières, les autres cultures pérennes, le commerce, l'artisanat, le transport, la couture et la maçonnerie.

### **3.1.11. Lieu de résidences des populations allogènes**

Le tableau suivant présente l'état des lieux de résidence des populations allogènes.

**Tableau 8: Lieu de vie de la population allogène**

|                        | Nombre    | %            |
|------------------------|-----------|--------------|
| Village                | 9         | 25,0         |
| Village +<br>Campement | 27        | 75,0         |
| <b>Total</b>           | <b>36</b> | <b>100,0</b> |

Les allogènes habitent aussi bien le village que le campement. Les personnes ressources interrogées ne signalent pas la modalité « campement » comme lieu principal de vie de la population allogène. Cela est dû au fait que les parcelles sont en moyenne situées à 4 km du village, distance que les allogènes peuvent parcourir chaque jour.

En dehors de ce cas, le campement constitue le lieu principal de résidence pour de nombreux travailleurs agricoles, surtout lorsque celui-ci se trouve très éloigné du village ; dans ce cas d'espèce, les travailleurs ne se rendent au village que pour des séjours très bref motivés par la nécessité de satisfaire des besoins ponctuels (approvisionnement en produits manufacturés divers, fréquentation de centre de santé, convocation de l'employeur, visite de chef de communauté, etc.).

Par ailleurs, les réponses données provenant d'un processus collectif d'administration du questionnaire (questionnaire village administré en focus group), le lieu de résidence peut faire l'objet d'une autre analyse au niveau des chefs de ménage.

### **3.1.12. Immigration saisonnière**

L'immigration saisonnière est connue dans les villages. Les immigrants viennent des autres régions de Côte d'Ivoire (dans 15 villages), du Burkina Faso (15), du Mali (18) et d'autres origines (5).

### 3.1.13. Installation permanente d'immigrants

**Tableau 9: Origine des immigrants**

| Région         | Département | Villages                 | Côte d'Ivoire | Burkina Faso | Mali | Autres |
|----------------|-------------|--------------------------|---------------|--------------|------|--------|
| HAUT SASSANDRA | Vavoua      | <i>Zala</i>              |               |              |      |        |
|                |             | <i>Ketro</i>             |               |              |      |        |
| MOYEN COMOË    | Abengourou  | <i>Tahakro</i>           |               |              |      |        |
|                |             | <i>Akacomoékro</i>       |               |              |      |        |
| MONTAGNES      | Man         | <i>Biakalé</i>           |               |              |      |        |
| BAS SASSANDRA  | San Pedro   | <i>Boigny Kro</i>        |               |              |      |        |
|                |             | <i>Soumahorodougou</i>   |               |              |      |        |
| BAS SASSANDRA  | Sassandra   | <i>Boutoubré</i>         |               |              |      |        |
|                |             | <i>Bobouo2</i>           |               |              |      |        |
| NZI COMOË      | Bongouanou  | <i>Akakro</i>            |               |              |      |        |
|                |             | <i>Allakro</i>           |               |              |      |        |
| MARAHOUE       | Bouaflé     | <i>Zanoufla</i>          |               |              |      |        |
|                |             | <i>Kpakouabo</i>         |               |              |      |        |
| MARAHOUE       | Sinfra      | <i>Porabénéfla</i>       |               |              |      |        |
|                |             | <i>Koffikro</i>          |               |              |      |        |
| SUD COMOË      | Aboisso     | <i>Kotoka</i>            |               |              |      |        |
|                |             | <i>Kouakoukro Limite</i> |               |              |      |        |
| SUD BANDAMA    | Lakota      | <i>Dousséba</i>          |               |              |      |        |
| FROMAGER       | Gagnoa      | <i>Basséhoa</i>          |               |              |      |        |
| MOYEN CAVALLY  | Guiglo      | <i>Sakré</i>             |               |              |      |        |
| BAS SASSANDRA  | Tabou       | <i>Seh</i>               |               |              |      |        |

Les immigrants qui s'installent dans les villages ont les mêmes origines que l'immigration saisonnière. Cela traduirait une relation existant entre ces deux groupes d'individus. Les saisonniers pourraient venir à la demande de leurs parents installés.

On note que 13 départements répartis dans 10 régions connaissent une immigration permanente.

En outre, il faut bien noter que 86,1% des villages estiment que la population a augmenté au cours des dix dernières années. Les 8,3% pensent qu'elle a diminué. En dehors des questions de natalité, cela traduit bien les flux migratoires.

### 3.1.14. Taille de la population allogène par rapport aux autochtones

**Tableau 10: Taille approximative de la population allogène par rapport à la population autochtone**

|                     | Nombre de réponses | %          |
|---------------------|--------------------|------------|
| Très petite         | 9                  | 26,47      |
| Moins que la moitié | 8                  | 23,53      |
| Environ la moitié   | 1                  | 2,94       |
| Plus que la moitié  | 16                 | 47,06      |
| Total               | <b>34</b>          | <b>100</b> |

L'importance de la population allogène est traduite par 47,06% des réponses estimant qu'elle représente plus de la moitié de la population autochtone.

### 3.1.15. Emigration des adultes

**Tableau 11: Emigration des adultes du village dans le passé**

|             | Nombre de réponses | %          |
|-------------|--------------------|------------|
| non         | 12                 | 34,28      |
| saisonnaire | 10                 | 28,57      |
| permanente  | 13                 | 37,14      |
| Total       | <b>35</b>          | <b>100</b> |

Dans 34,28% des localités, les adultes n'ont pas du tout émigré dans le passé. En revanche le pourcentage de villages n'ayant pas connu d'émigration a baissé actuellement ; il ne représente plus que 20,83%, montrant ainsi que le phénomène de l'émigration a pris de l'expansion comme le montre le tableau ci-après.

**Tableau 12: Emigrations actuelles des adultes**

|             | Nombre de réponses | %          |
|-------------|--------------------|------------|
| non         | 5                  | 20,83      |
| saisonnaire | 8                  | 33,33      |
| permanente  | 11                 | 45,83      |
| Total       | <b>24</b>          | <b>100</b> |

Il faut noter qu'1/3 des villages n'ont pas répondu à la question de savoir si les adultes continuent d'émigrer.

### 3.1.16. Emigration des jeunes

Quant aux jeunes, ils émigrent dans 69,5% des localités et leurs modalités d'émigration sont variées comme le montre la figure e tableau ci-dessous.

**Tableau 13: Modalités d'émigration des jeunes selon les répondants**

|                        | Nombre de réponses | %t           |
|------------------------|--------------------|--------------|
| Pas d'émigration       | 11                 | 30,6         |
| Emigration saisonnière | 14                 | 38,9         |
| Emigration permanente  | 11                 | 30,6         |
| Total                  | <b>36</b>          | <b>100,0</b> |

Les jeunes sont plus mobiles que les adultes (69,5% des localités contre 52,8%). En général, plusieurs raisons expliquent cette situation dont la faiblesse des charges familiales, le besoin de s'affranchir de la tutelle familiale ou du poids de la tradition et d'exprimer son autonomie au plan économique.

Cependant, les résultats des enquêtes montrent que près d'un tiers des localités ne sont pas concernées par ce phénomène d'émigration des jeunes. Cela pourrait présager d'une intégration plus ou moins réussie de ces jeunes dans l'économie locale.

La figure suivante permet de comprendre les périodes d'émigration des jeunes :

**Figure 7: Période d'émigration des jeunes**

|               | oct | nov | déc | janv | fév | mars | avril | mai | juin | juil | août | sept |
|---------------|-----|-----|-----|------|-----|------|-------|-----|------|------|------|------|
| Grande traite | ■   | ■   | ■   | ■    | ■   | ■    |       |     |      |      |      |      |
| Petite traite |     |     |     |      |     |      | ■     | ■   | ■    | ■    |      |      |
| Soudure       |     |     |     |      |     |      |       |     |      |      | ■    | ■    |
| P1            |     |     |     |      |     |      | ■     | ■   |      |      |      |      |
| P2            |     |     | ■   | ■    | ■   |      |       |     |      |      |      |      |
| P3            |     |     | ■   | ■    |     |      |       |     |      |      |      |      |
| P4            |     |     |     | ■    | ■   | ■    | ■     |     |      |      |      |      |
| P5            | ■   | ■   | ■   | ■    | ■   | ■    | ■     | ■   | ■    | ■    | ■    | ■    |
| P6            |     |     |     | ■    | ■   |      |       |     |      |      |      |      |
| P7            |     |     |     |      |     |      |       |     | ■    | ■    | ■    |      |
| P8            | ■   | ■   | ■   |      |     |      |       | ■   | ■    | ■    | ■    | ■    |
| P9            | ■   | ■   | ■   | ■    |     |      |       | ■   | ■    | ■    | ■    | ■    |
| P10           |     | ■   | ■   |      |     |      |       |     |      |      |      |      |
| P11           | ■   | ■   | ■   | ■    |     |      |       |     |      |      |      |      |
| P12           | ■   | ■   | ■   | ■    | ■   | ■    | ■     | ■   | ■    |      |      |      |
| P13           | ■   | ■   | ■   |      |     |      |       |     |      |      |      | ■    |
| P14           | ■   | ■   | ■   | ■    | ■   | ■    | ■     | ■   | ■    |      |      | ■    |

Les périodes d'émigrations répertoriées couvrent toute l'année. Mais on note que plusieurs périodes sont calées sur la grande traite qui s'étend d'octobre à mars. La période P12 pourrait être celle des élèves inscrits ailleurs.

### 3.1.17. Causes de départ des jeunes

**Tableau 14: Principales causes de départ des jeunes**

| N° | Principales causes de départ         | % réponses sur eff = 22<br>dont seulement 15<br>valide |
|----|--------------------------------------|--|
| 1  | Problème d'accès à l'école           | 73,3   |
| 2  | Absence d'apprentissage de<br>métier | 93,3   |
| 3  | Travail mal rémunéré                 | 50   |
| 4  | Rite d'initiation                    | 7,1  |
| 5  | Autres                               | 50   |

L'absence d'opportunité d'apprentissage de métiers est la cause principale de départ (évoquée par 93 % des villages). La scolarisation et la mauvaise rémunération du travail sont retenues par au moins la moitié des réponses.

Les principales causes évoquées dans le tableau ci-dessus traduisent la réalité socioéconomique des localités enquêtées. En effet, la plupart d'entre elles sont des localités rurales qui ne disposent ni d'écoles secondaires, ni de centres de formation ou d'apprentissage, ni d'emplois rémunérés en dehors de l'agriculture.

Hors de leurs localités, les jeunes partent essentiellement pour étudier ; mais il y a un équilibre entre les aventuriers et ceux qui vont dans le secteur de la construction ou les services domestiques, comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 15: Activités des jeunes émigrés**

| N° | Activités                  | % réponses sur<br>effectif = 22 |
|----|----------------------------|---------------------------------|
| 1  | Autres activités agricoles | 56,3                            |
| 2  | Exploitations minières     | 0                               |
| 3  | Services domestiques       | 40                              |
| 4  | Construction               | 40                              |
| 5  | Education                  | 86,7                            |
| 6  | Découverte du monde        | 45,5                            |
| 7  | Autres                     | 62,5                            |

### 3.1.18. Ecole et formation professionnelle

- Ecole primaire

**Tableau 16: Existence d'écoles primaires dans les localités**

|                                  | Aucun             | 1           | 2          | 3                |
|----------------------------------|-------------------|-------------|------------|------------------|
| Centre d'éducation communautaire | Tous les villages |             |            |                  |
| Ecole coranique                  |                   | 4 villages  |            |                  |
| Ecole franco-arabe               |                   | 3 villages  |            |                  |
| Ecole primaire privée            | Tous les villages |             |            |                  |
| Ecole primaire publique          | 2 villages        | 15 villages | 4 villages | <b>1 village</b> |

22 villages ont répondu à la question de savoir s'il y avait une école primaire dans la localité. 20 villages ont au moins une école primaire publique. Deux villages n'ont aucune école. L'école primaire la plus proche se trouve en moyenne à 3km.

**Tableau 17: Nombre de classes**

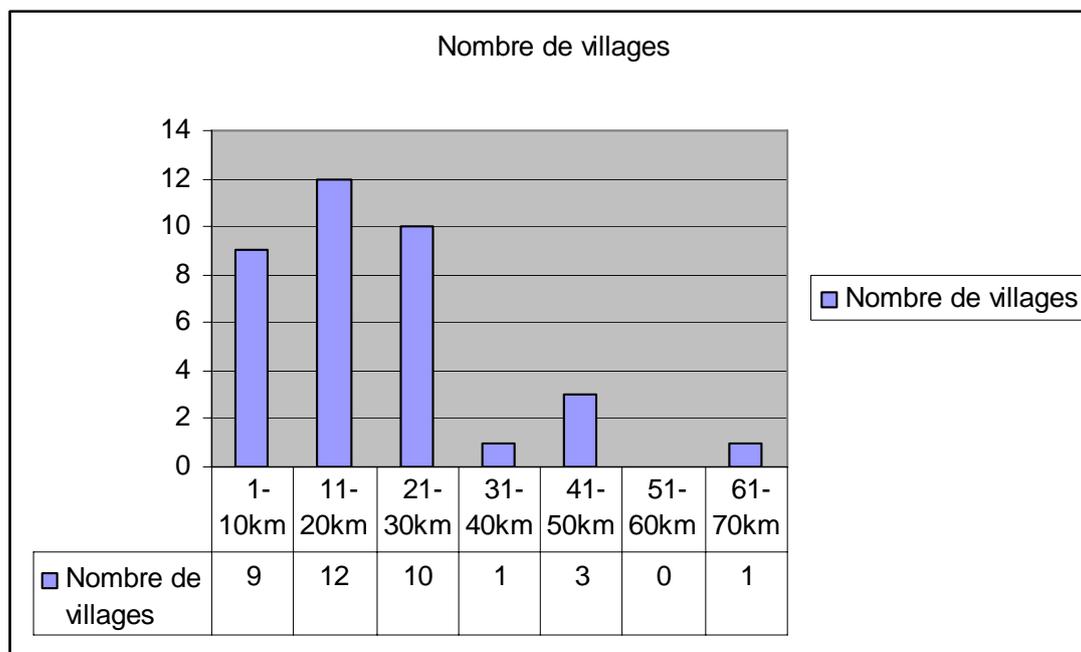
|                                  | 0  | 1 | 2 | 3 | 4 | 6  | 7 | 9 | 10 | 12 | 18 |
|----------------------------------|----|---|---|---|---|----|---|---|----|----|----|
| Centre d'éducation communautaire | 20 |   |   |   |   |    |   |   |    |    |    |
| Ecole coranique                  | 16 | 2 | 2 |   |   |    |   |   |    |    |    |
| Ecole franco-arabe               | 17 |   | 1 | 1 | 1 |    |   |   |    |    |    |
| Ecole primaire privée            | 20 |   |   |   |   |    |   |   |    |    |    |
| Ecole primaire publique          | 2  |   | 1 |   |   | 13 | 2 | 1 | 1  | 1  | 1  |

Un village possède une école primaire à 2 classes, signifiant que cette école vient seulement d'ouvrir ou d'ouvrir à nouveau. Pour manque d'élcoliers ou de maître, certaines écoles peuvent fermer pendant quelques années. Plus de la moitié des villages ayant répondu à la question obéissent au schéma classique d'une école de six classes.

- Ecole secondaire

Aucun village ne dispose d'un établissement secondaire. Le plus proche est situé aux distances indiquées sur la figure ci-dessous :

**Figure 8: Répartition des villages en fonction de la distance à l'établissement secondaire le plus proche**



L'analyse montre que  $\frac{3}{4}$  des villages sont à plus de 10km. Ce constat soulève le problème d'hébergement des enfants affectés dans les collèges loin des parents, qui constitue un déterminant de l'échec scolaire, et donc du retour au village de l'enfant.

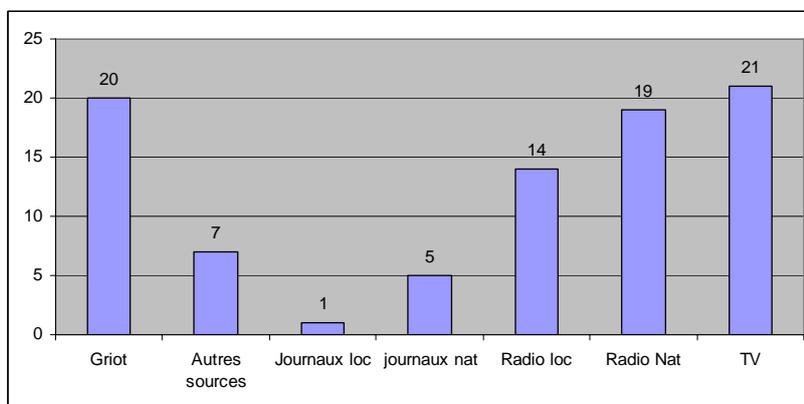
Seulement 6 villages bénéficient in situ de formation professionnelle relative à la cacaoculture :

- Zah (Daloa)
- Gazibouo et Godoua (Issia)
- Boigny Kro (San Pedro)
- Porabénéfla (Sinfra)
- Basséhoa (Gagnoa)

Pour les autres, la plus proche formation se tient en moyenne à 34,5 km.

### 3.1.19. Accès à l'information

**Figure 9: Répartition des villages par moyen d'accès à l'information**



Le niveau d'analphabétisme est nettement traduit par le faible niveau de lecture des journaux nationaux. L'inexistence possible de journaux locaux ne permet pas de conclure sur le résultat obtenu. Il reste que le moyen rapproché (crieur) est encore très utilisé. Bien qu'exploitée par environ 60% des villages, la télévision pourrait être limitée par l'absence d'électricité dans les localités et un faible pouvoir d'achat.

### 3.1.20. Présence de projets dans les villages

32 villages ont des projets en cours de réalisation. Ces projets concernent :

- l'agriculture : hévéa, palmier à huile, aménagement de bas-fonds, élevage, etc. ;
- les infrastructures : hydraulique villageoise, écoles, bâtiments religieux, électrification, téléphonie, centre de santé, etc.

### 3.1.21. Activités distractives

Sur 22 villages pour lesquels la situation des activités distractives a pu être établie, elle se présente comme suit :

**Tableau 18: Activités distractives dans les villages enquêtés**

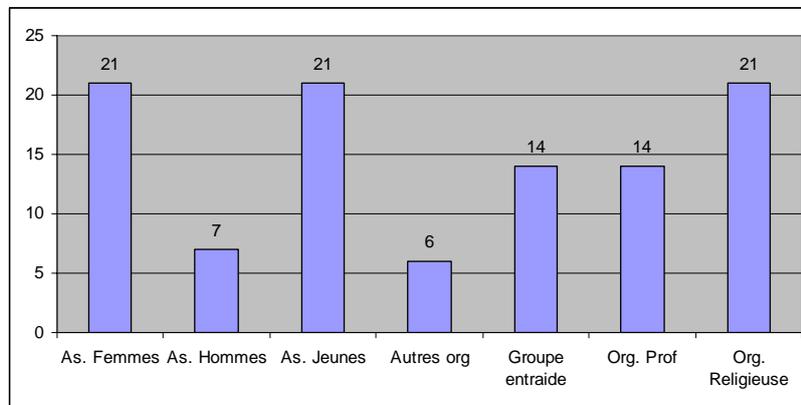
| Activités      | Périodes                                | fréquence     |
|----------------|---|---------------|
| AWALE          | Soir – week- end – jour de repos        | Parfois       |
| Baby Foot      | Occasionnel- Soir – jour de repos       | Régulièrement |
| Dame           |   | Régulièrement |
| Football       | Les soirs – Août- septembre- week- end  | Régulièrement |
| Jeux de hasard | A tout moment                           | Régulièrement |
| Ludo           | Soir – nuit – week- end – jour de repos | Régulièrement |
| Maquis/cabaret |   | Régulièrement |

Le football reste la seule distraction collective (sport collectif). On doit s'inquiéter de la fréquentation régulière des maquis et cabarets. La consommation d'alcool à un âge précoce prépare à la délinquance, à des rendements médiocres au travail (scolaire ou champêtre). Il en est de même pour certains jeux de hasard locaux de plus en plus présents dans les villages.

### 3.1.22. Organisations dans le village

Sur les 22 villages ayant répondu à cette question, on note que les femmes et les jeunes ont une association dans la quasi-totalité des villages. En ce qui concerne les femmes, cela peut traduire quelques effets de l'approche genre encouragée par le gouvernement et les bailleurs de fonds. Mais de toutes façons, la propension des femmes à se regrouper est plus élevée que celle des hommes dans nos sociétés.

**Figure 10: Types d'associations existant dans les villages**



Sur les 22 villages ayant répondu à la question, on note que les femmes et les jeunes ont une association dans la quasi-totalité des villages. En ce qui concerne les femmes, cela peut traduire quelques effets de l'approche genre encouragée par le gouvernement et les bailleurs de fonds. Mais de toutes façons, la propension des femmes à se regrouper est plus élevée que celle des hommes dans nos sociétés.

### 3.1.23. Importance de la cacaoculture dans le village

**Tableau 19: Importance de la production du cacao**

|       | Fréquence | Pour cent |
|-------|-----------|-----------|
| non   | 8         | 22,2      |
| oui   | 28        | 77,8      |
| Total | 36        | 100,0     |

Sur l'ensemble des villages, 77,8% ont la cacaoculture comme activité principale.

## Conclusion partielle

Les villages enquêtés sont constitués de localités ayant des populations comprises entre 100 et 3000 âmes réparties en autochtones, allochtones et allogènes. On observe des flux migratoires de jeunes et adultes. Une insuffisance d'infrastructures socioéconomiques caractérise la quasi-totalité des villages. La cacaoculture reste l'activité principale aussi bien des allogènes que de l'ensemble des populations.

### 3.2. Caractéristiques des ménages enquêtés

L'analyse des caractéristiques des ménages porte sur les items suivants :

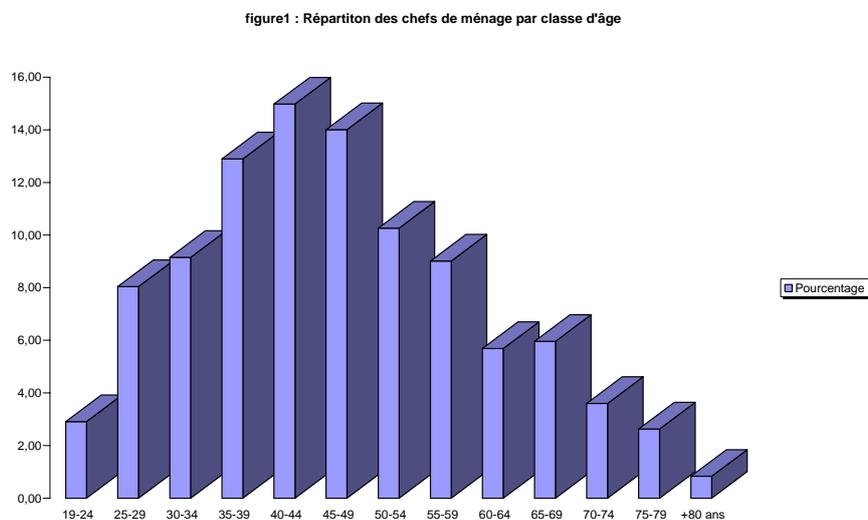
- les caractéristiques sociodémographiques
- les indicateurs de niveau de vie

#### 3.2.1. Caractéristiques sociodémographiques

- Structure par âge

La structure par âge des chefs de ménage se présente comme suit :

**Figure 11: Répartition des chefs de ménage par classe d'âge**



Le plus jeune des chefs de ménage a 19 ans et le plus âgé compte 100 ans. 11,1% ont moins de 30 ans ; la majorité de ces chefs de ménages (70,2 %) ont un âge compris entre 30 et 59 ans. 37,9% d'entre eux ont plus de 50 ans. Ce dernier chiffre soulève le problème de la relève paysanne.

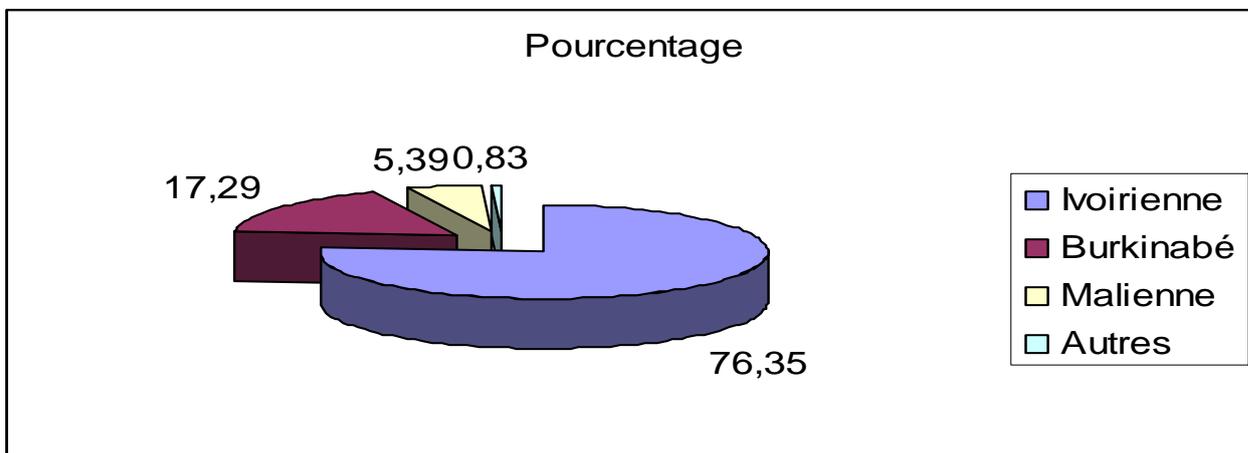
- Structure par sexe

L'échantillon est constitué à 96,3% d'hommes, et seulement pour 3,7% de femmes.

- Nationalité

La nationalité des chefs de ménage enquêtés se répartit comme suit :

**Figure 12: Nationalité des chefs de ménages enquêtés**



L'échantillon comprend plus de  $\frac{3}{4}$  d'Ivoiriens (76,3%). Les Burkinabé représentent 17,3% et les Maliens ne comptent que pour 5,4%. Les autres nationalités représentent moins de 1%.

La répartition des Ivoiriens selon l'ethnie est la suivante : les Baoulé (28,1%), les Bété (13,4%), les Agni (10%), les Abon (8,7%), les Dida (6,9%) et les Gouro (5,6%) composent la majorité des Ivoiriens de l'échantillon.

La composition de l'échantillon confirme la tendance observée au niveau de l'ensemble de la population de la Côte d'Ivoire où les étrangers représentent plus de 23% avec une prédominance des Burkinabé.

Par ailleurs au niveau des Ivoiriens, on constate une prédominance des Baoulé, bien que l'enquête n'ait pas été faite dans leur zone d'origine. Cet état de fait vient de ce que ce groupe ethnique a fortement émigré dans les principales zones de production du cacao.

- Religion

Les Ivoiriens sont à majorité de religion chrétienne, mais il faut noter les animistes qui comptent pour environ 35% de l'échantillon. Les allogènes sont à majorité de religion musulmane.

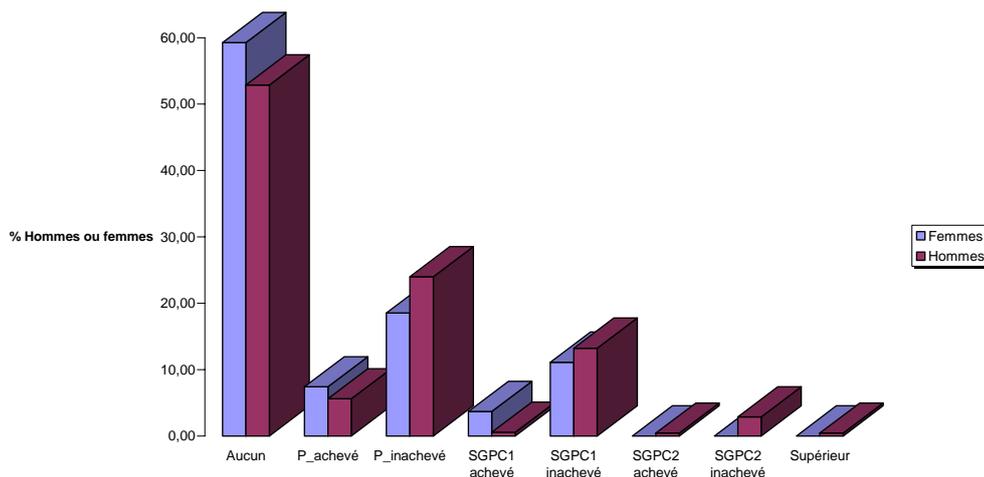
**Tableau 20: Répartition des religions selon la nationalité**

| Religion | Autre Nationalité | Burkinabé | Ivoirienne | Maliennne |
|----------|-------------------|-----------|------------|-----------|
| Animiste | 0                 | 4,0       | 34,8       | 2,6       |
| Autre    | 0                 | 0         | 4,7        | 0         |
| Chrétien | 33,3              | 25,4      | 51,8       | 20,5      |
| Musulman | 66,7              | 70,6      | 8,7        | 76,9      |

- Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction des chefs de ménage est représenté comme suit :

**Figure 13: Répartition des chefs de ménage par niveau d'éducation**



Plus de 53% de l'échantillon n'a aucun niveau scolaire. Seulement 7,41% des femmes ont pu achever leur cycle primaire, pour 18,52% qui ne l'ont pas achevé. 24% et 13,22 % des hommes n'ont pas achevé respectivement leur cycle primaire et le secondaire général de premier cycle (SGPC1). L'on constate qu'au total plus de 74 % des chefs de ménage ne sont jamais allés à l'école ou n'ont pas achevé le cycle primaire.

Non seulement ces chiffres montrent un très faible niveau d'instruction de ces chefs de ménage, mais ils traduisent aussi le déséquilibre entre hommes et femmes. Dans tous les cas de figures, les chiffres des femmes sont les moins bons.

- Situation matrimoniale

Neuf sur dix hommes sont mariés ou entretiennent une union libre. 14,8% des femmes vivent maritalement, et près de la moitié sont veuves (48,1%).

**Tableau 21: Situation matrimoniale des chefs de ménage (%)**

| Situation matrimoniale   | Femmes | Hommes |
|--------------------------|--------|--------|
| Célibataire              | 3,7    | 5      |
| Marié (e) ou union libre | 14,8   | 90,1   |
| Séparé (e) / divorcé (e) | 33,3   | 2,7    |
| Veuf (ve)                | 48,1   | 1,9    |

La majorité des femmes chefs de ménage (23 sur 27, soit 85%) est constituée de « femmes seules » : célibataires, séparées/divorcées et veuves. 4 femmes (mariées ou entretenant une union libre) sont chefs de ménage. Ce dernier cas mérite une investigation plus approfondie pour s'assurer qu'il s'agit bien de femmes chefs de ménage vivant sous le même toit que leur partenaire. On note toutefois que l'accès à la responsabilisation familiale de la femme est essentiellement par défaut (absence d'un homme).

- Type de producteur

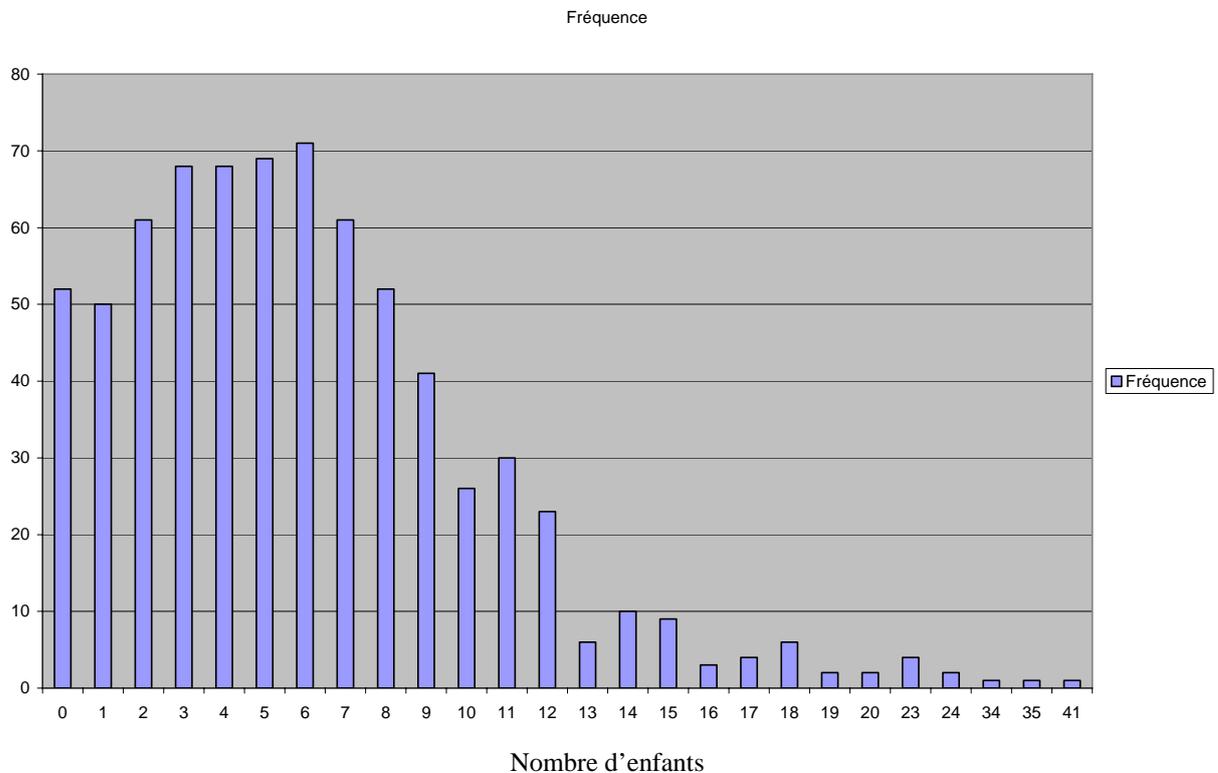
**Tableau 22: Type de producteur**

| Type de producteur | Sexe    |          | Total |
|--------------------|---------|----------|-------|
|                    | Féminin | Masculin |       |
| Autre              | 1       | 5        | 6     |
| Métayer            |         | 14       | 14    |
| Propriétaire       | 24      | 655      | 679   |
| Régisseur          | 2       | 21       | 23    |
| Total              | 27      | 696      | 722   |

A l'analyse du tableau, l'on constate que près de 94% (679) des chefs de ménage interrogés sont propriétaires de leurs exploitations. Un peu moins de 2% (14) sont des métayers, et plus de 3% sont des régisseurs.

- Nombre d'enfants

**Figure 14: Répartition du nombre d'enfants**



La moyenne du nombre d'enfants par ménage est de 6. Plus de la moitié des chefs de ménage ont entre 0 et 5 enfants. 34,58% ont entre 6 et 10 enfants. Il faut relever que 3 chefs de ménage ont plus de 30 enfants. Ces chiffres élevés sont conformes aux résultats habituels de nombre d'enfants par ménage en milieu rural et laissent présager du nombre d'enfants présents dans le milieu.

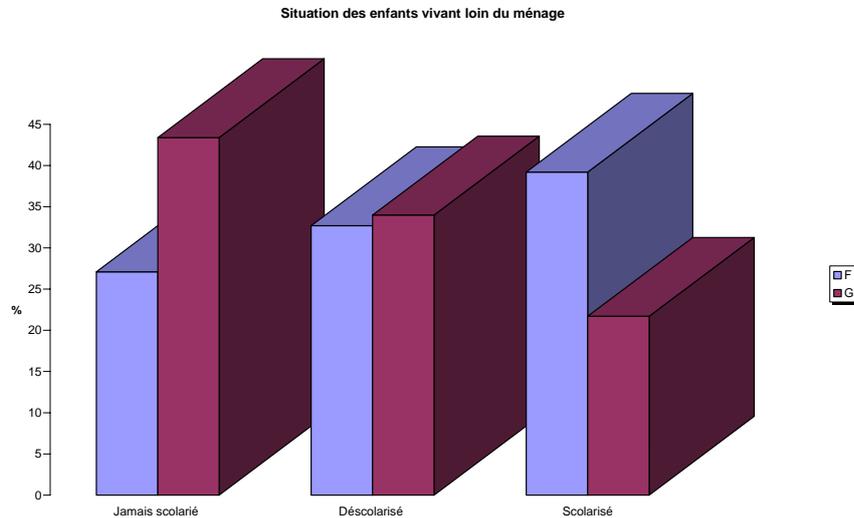
- Nombre d'enfants vivant loin du ménage

Les enfants vivant loin du ménage comptent pour 47,5% de garçons et 52,4% de filles. 29% de ces enfants sont à l'école, 20,6 ont un autre travail, 34,2% évoquent une raison de famille pour justifier leur éloignement et seulement 2,7% ont leur propre champ.

Sur 525 réponses valides, 76% des chefs de ménages pensent que n'importe lequel d'entre les enfants vivant loin du ménage peut revenir aider la famille produisant le cacao. 24% estiment le contraire. Pour un retour dans la cacaoculture de ces enfants, ces chiffres sont respectivement de 50,7% et 49,3%. Les avis sont équilibrés sur les possibilités qu'un enfant revienne à la cacaoculture. La question posée ne distinguait pas d'âge des enfants.

Par ailleurs, il est intéressant d'examiner le statut scolaire des enfants vivant loin du ménage, comme le montre la figure suivante :

**Figure 15: Situation des enfants vivant loin des ménages**



39,2% des garçons contre 21,7 des filles sont actuellement à l'école. Mais 43,4% des filles et 27,1% des garçons n'ont jamais été à l'école. Ici encore, les chiffres traduisent la discrimination en matière de scolarisation au profit des garçons.

- Profil des travailleurs du ménage

**Tableau 23: Profil des travailleurs du ménage (%)**

| Statut               | Femmes | Hommes |
|----------------------|--------|--------|
| Non membre du ménage | 2,5    | 18,1   |
| Membre du ménage     | 97,5   | 81,9   |

La main-d'œuvre utilisée par les ménages est essentiellement familiale. Cette situation confirme la tendance observée depuis le recensement national de l'agriculture de 1974. Dans certaines régions (Ouest, Sud-ouest), cette tendance a probablement été amplifiée par le départ d'une partie de la main-d'œuvre non familiale, du fait de la crise qui a frappé le pays depuis le 19 septembre 2002.

La quasi-totalité des travailleurs du genre féminin sont membres du ménage (97,5%). Quant aux travailleurs hommes, plus de 18% d'entre eux ne sont pas membres du ménage.

A ce stade, il importe de jeter un regard sur le type de lien qui existe en le chef de ménage et les travailleurs du ménage.

**Tableau 24: Lien avec le chef de ménage**

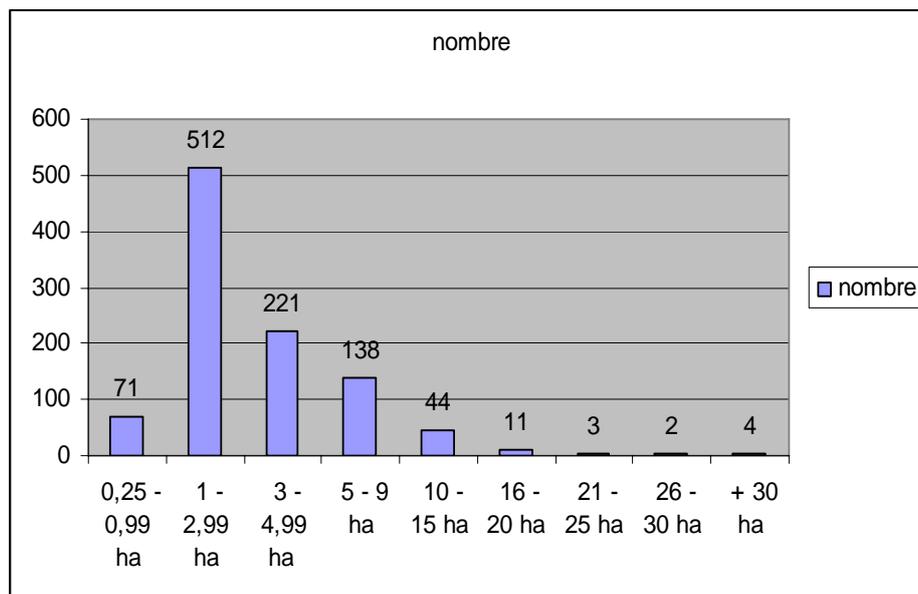
|        | Conjoint du chef | Enfant du chef | Autre parent du chef | Aucun lien de parenté avec le chef |
|--------|------------------|----------------|----------------------|------------------------------------|
| Femmes | 47,7             | 33,8           | 15,4                 | 3,1                                |
| Hommes | 0,5              | 54,4           | 26,2                 | 18,8                               |

L'analyse du tableau nous montre que la très grande majorité (plus de 89%) des travailleurs du ménage ont un lien de parenté avec le chef de ménage.

### Indicateurs du niveau de vie

- Taille des parcelles de cacao

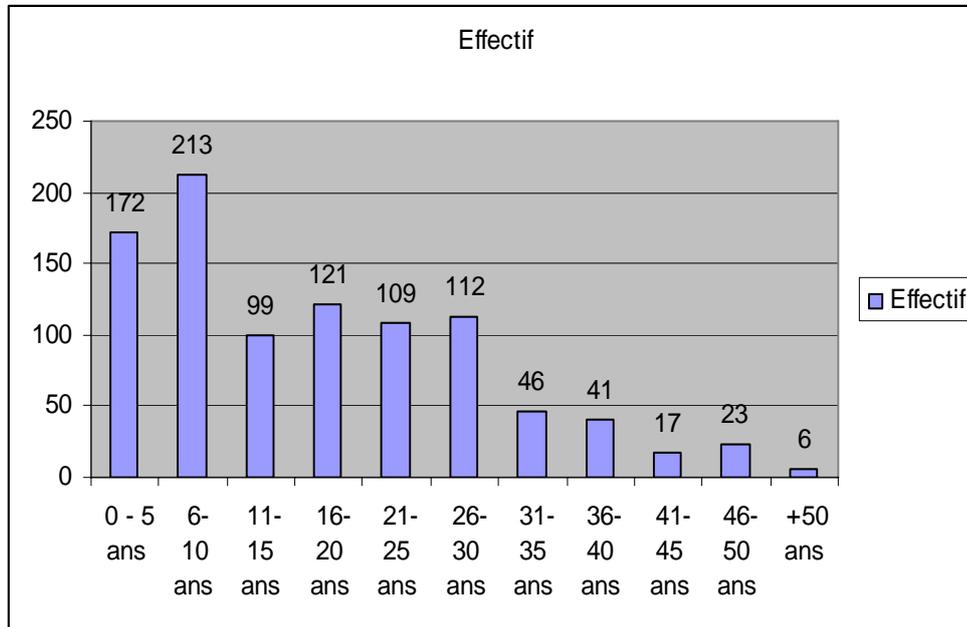
**Figure 16: Répartition de la taille des parcelles**



Sur 1006 parcelles, plus de la moitié a une taille comprise entre 1 et 3 hectares.

- Age des parcelles de Cacao

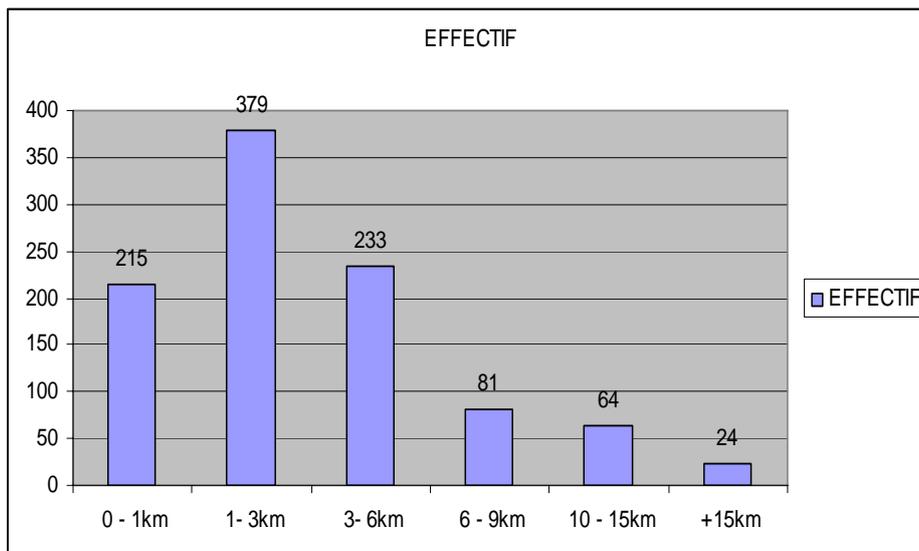
**Figure 17: Age des parcelles de cacao**



Sur 959 parcelles d'âges connus, on note que 40,1% des parcelles ont au plus 10 ans. Plus du tiers (34%) ont entre 11 et 25 ans.

- Distance des parcelles de cacao du village

**Figure 18: Distance des parcelles de cacao**



Sur 996 distances connues, 379 parcelles (38%) sont à une distance comprise entre 1 et 3 km. En moyenne non pondérée, les champs sont à 3,78 km du village.

- Moyen d'accès au champ

**Tableau 25: Moyens d'accès au champ**

|              | Nombre     | %            |
|--------------|------------|--------------|
| A pied       | 471        | 65,1         |
| Autre        | 5          | ,7           |
| Mobylette    | 12         | 1,7          |
| Vélo         | 233        | 32,2         |
| <b>Total</b> | <b>723</b> | <b>100,0</b> |

65% des chefs de ménage se rendent à pied au champ pour 32,2% qui y vont à vélo. Les moyens de transport listés ci-dessus paraissent les mieux adaptés à ces localités dont les routes ne sont pas praticables en toute saison. Cela présage des difficultés d'acheminement des produits agricoles dans ces localités.

- Production cacaoyère de la dernière campagne et autres productions

Sur la base des déclarations des 723 chefs de ménages enquêtés, la production totale de l'échantillon s'élèverait à environ 942 tonnes de cacao l'année dernière. En moyenne, le prix perçu est de 347 F/kg.

L'anacarde, le café, la cola, l'hévéa, et le palmier à huile constituent les autres cultures pérennes pratiquées dans les régions sous étude. Les vivriers produits par les chefs de ménage enquêtés occupent une superficie d'environ 1.144 hectares.

- Service d'encadrement reçus au cours de la dernière campagne

Seulement 76 chefs de ménages, soit environ 10,5% affirment avoir reçu des services d'encadrement l'année dernière. 86% n'ont bénéficié d'aucun service. Compte tenu de l'importance de la cacaoculture pour l'économie du pays, ce taux de couverture paraît faible pour assurer une bonne qualité à la production.

- Qualité de l'habitat et des commodités (information et communication)

**Tableau 26: Toit en métal ou équivalent**

|  | Nombre     | %          |
|--|------------|------------|
| Pas de toit en métal ou équivalent         | 272        | 38,75      |
| L'habitat a un toit en métal ou équivalent | 430        | 61,25      |
| <b>Total</b>                               | <b>702</b> | <b>100</b> |

Sur les 723 chefs de ménage, 702 réponses ont pu être exploitées. On note que 61,25% des habitats ont un toit en métal.

**Tableau 27: Murs en brique ou équivalent**

|                       | Nombre     | %          |
|-----------------------|------------|------------|
| Pas de mur en briques | 523        | 74,3       |
| Murs en briques       | 181        | 25,7       |
| <b>Total</b>          | <b>704</b> | <b>100</b> |

Seulement 25,7% des habitats ont des murs en briques. Les maisons en banco sont souvent couvertes d'un toit en métal.

**Tableau 28: Plancher cimenté ou équivalent**

|                         | Nombre     | %            |
|-------------------------|------------|--------------|
| Pas de plancher cimenté | 303        | 42,9         |
| Plancher cimenté        | 401        | 56,8         |
| <b>Total</b>            | <b>706</b> | <b>100,0</b> |

Environ 57% des habitations de chef de ménage ont des planchers cimentés. Les 3 résultats ci-dessus permettent d'affirmer que seulement environ 26% des ménages vivent dans des habitations aux murs en ciment, au toit en métal et au plancher cimenté. Ces chiffres traduisent les conditions de vie assez précaires dans le monde rural. Le banco (41%), les briques en ciment (24%) et les briques en terre (23%) sont les principaux matériaux de construction utilisés pour l'habitat des ménages agricoles (Source, RNA 2001).

**Tableau 29 : Compte de propriété**

|   | Commodités    | % de ménages |
|---|---------------|--------------|
| 1 | Bicyclette    | 59,9         |
| 2 | Mobylette     | 11,2         |
| 3 | Radio         | 85,2         |
| 4 | Réfrigérateur | 1,7          |
| 5 | Téléphone     | 25           |
| 6 | TV            | 16,2         |
|   | Voiture       | 0,97         |

Environ 60% des ménages ont un vélo. Le moyen de déplacement le plus courant reste la bicyclette après la marche à pied. La radio est un moyen de communication très utilisé par les chefs de ménage.

**Tableau 30: Electricité**

|                        | Nombre     | %            |
|------------------------|------------|--------------|
| Pas d'électricité      | 612        | 84,6         |
| Présence d'électricité | 111        | 15,4         |
| <b>Total</b>           | <b>723</b> | <b>100,0</b> |

84,6% des ménages n'ont pas d'électricité. Ceci explique en partie l'absence de TV et de réfrigérateur chez ces ménages. Selon le RNA 2001, l'éclairage se fait essentiellement par les lampes à pétrole (73% des ménages). Toutefois, l'utilisation du réseau national d'électricité concerne 26% des ménages. Notre échantillon confirme les chiffres nationaux. Le milieu rural et les agriculteurs en particulier dans ce milieu bénéficient peu du réseau électrique national.

**Tableau 31: Eau potable**

|                                     | Nombre     | %            |
|-------------------------------------|------------|--------------|
| Pas d'eau potable                   | 9          | 1,2          |
| Pompes villageoises                 | 663        | 91,8         |
| Pompes villageoises et eau courante | 6          | 0,8          |
| Eau courante                        | 45         | 6,2          |
| <b>Total</b>                        | <b>723</b> | <b>100,0</b> |

Environ 92% des ménages exploitent les pompes villageoises. 1,2% des ménages restent exposés aux risques liés à la consommation de l'eau de puits. Il faut également noter que ce risque s'étend aux ménages qui vivent dans des localités où les fontaines publiques fonctionnent irrégulièrement.

### **3.2.2. *Appréciation sur l'accès à la formation***

Les écoles primaires sont situées entre 20 m et 3,5 km de la maison.

- Raisons de non scolarisation des enfants dans le primaire et le secondaire

Les raisons mentionnées concernent :

- l'insuffisance de classe
- le décès du père
- l'éloignement de l'école
- l'absence de pièces d'état civil
- la cherté la vie

### 3.3. Caractéristiques des enfants travailleurs

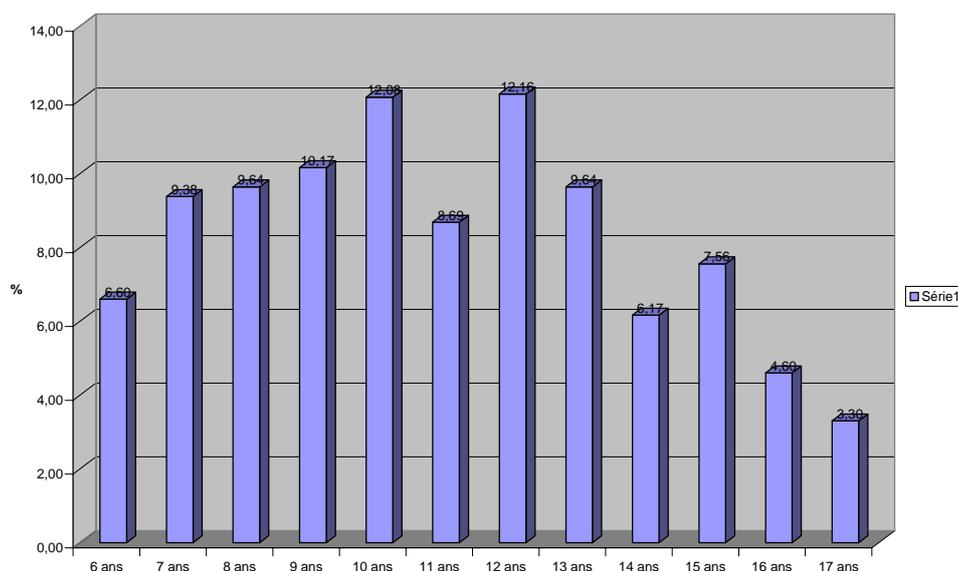
Il s'agit des enfants issus de l'échantillonnage du tableau des travailleurs membres du ménage ou non membres du ménage.

#### 3.3.1. Données de base

- Sexe et âge

Au total, un échantillon de 1313 enfants de 6 à 17 ans, constitué de 55,8% de garçons et 44,1% de filles, a été interrogé.

**Figure 19: Distribution de l'âge des enfants interrogés**



- Statut de l'enfant

88% des enfants sont des enfants du ménage travaillant dans la cacaoculture. Seulement 1,5% sont des enfants n'appartenant pas au ménage mais impliqués dans la cacaoculture. 74,1% sont des enfants du chef de ménage, les autres étant enfants de la conjointe (1,8%), frère ou sœur, neveu ou nièce, petit enfant du chef de ménage. Seulement 3% n'ont aucun lien de parenté avec le chef de ménage. Cela confirme encore une fois la prédominance de la main-d'œuvre familiale dans les exploitations cacaoyères de Côte d'Ivoire.

76% des enfants ont leur père dans le ménage, pour 2,5% qui ont les leurs dans le village. 6% sont des orphelins de père, et 15 % ont leur géniteur ailleurs.

72,4% vivent dans le ménage avec leur mère, pour 4,6% qui ont leur mère dans le village. 5% ont perdu leur génitrice et 15% ont leur mère ailleurs.

82,9% des enfants ont toujours vécu dans le ménage. 5,9% ont plus de 5 ans de présence, tandis que 6,2% ont entre 2 et 5 ans de séjour.

On constate que la majorité des enfants travailleurs a toujours vécu dans le ménage, soit avec les deux parents soit avec le père ou la mère. Pour ceux qui n'y ont pas toujours vécu, deux raisons principales sont avancées pour expliquer leur présence dans le ménage, à savoir la scolarisation et les raisons familiales.

- Informations scolaires

62,8% des enfants vont à l'école. 26,5% n'ont jamais été à l'école. 10,4% sont des déscolarisés. Pour ceux qui n'ont jamais été à l'école, la cherté de la scolarité explique pour 20% des enfants cette situation.

Le dégoût pour l'école, les mauvais rendements, l'éloignement, la cherté de la scolarité et les mauvais traitements, sont les arguments avancés pour justifier l'abandon de l'école. Aucun déscolarisé n'a franchi la classe de quatrième du secondaire, mais 55 % parmi les déscolarisés avancent n'avoir jamais redoublé.

Les enfants scolarisés sont en classes du Cours préparatoire à la Troisième du secondaire. Ils se rendent à pied pour la majorité à l'école (95,9%). 2,5% vont à vélo.

La durée du trajet peut atteindre 90 minutes pour certains. 91,6% des enfants se disent en sécurité sur le parcours allant à l'école. Mais la durée du trajet mentionnée plus haut laisse planer un risque d'insécurité. Un enfant qui n'accède pas assez rapidement au domicile familial ou à l'école est exposé à la tentation et aux risques de la rue.

La capacité de lecture se décline en 17,5% d'individus qui lisent facilement, 22,2% qui lisent avec difficulté et 60,1% qui ne peuvent lire. Ici l'âge ou la classe de ces derniers n'étant pas connu, ce dernier chiffre devrait constituer une préoccupation pour les actions futures.

La proportion des enfants qui n'ont jamais été à l'école est très élevée (26,5%) et doit constituer une préoccupation. La raison de cherté de la scolarité évoquée par les enfants eux-mêmes n'est pas suffisante pour expliquer la complexité de l'environnement socioculturel local qui conditionne bien souvent la décision de scolariser les enfants. Une solution à cette situation des enfants non scolarisés permettrait de réduire le nombre des enfants employés dans les plantations de cacao.

### 3.3.2. Conditions de vie et de travail

- Nutrition

**Tableau 32: Nombre de repas et moments de la journée**

|                 |   | Période     |             |            |                 | Total |
|-----------------|---|-------------|-------------|------------|-----------------|-------|
|                 |   | Matin +midi | Midi + soir | Matin+soir | Matin+midi+soir |       |
| Nombre de repas | 2 | 2           | 83          | 101        | 1               | 187   |
|                 | 3 |             | 2           | 2          | 1119            | 1123  |
|                 | 4 |             |             |            | 1               | 1     |
| Total           |   | 2           | 85          | 103        | 1121            | 1311  |

Malgré les incohérences relevées sur le tableau ci-dessus (3 repas en 2 périodes, 2 repas en 3 périodes), on note que les repas sont pris trois fois par jour dans 85,5% des cas contre deux fois pour 14,5% des enfants.

Dans leur large majorité (96,7%) les enfants enquêtés sont satisfaits de leur alimentation.

- Hébergement

Les enfants dorment habituellement à la maison (83,4%), mais 11% sont logés ailleurs, tandis que 4,6 % sont au campement de la cacaoyère.

Il n'est pas surprenant de voir certains enfants logés ailleurs. En effet, les enfants travailleurs ne sont pas tous membres du ménage. Ainsi, certains dorment en dehors de la maison du chef de ménage concerné. Ceux qui dorment au campement ont l'avantage de parcourir peu de distance pour se rendre chaque jour sur la parcelle. Cependant, ils sont soumis aux conditions de vie du campement (manque du minimum de commodités, de distractions, etc.)

Si l'enfant est scolarisé, le logement au campement expose aux longues distances de marches et aux risques inhérents à cela.

- Travaux champêtres

**Tableau 33: Travaux auxquels participent les enfants habituellement**

| Travaux                     | Effectif/1313 | Pourcentage |
|-----------------------------|---------------|-------------|
| S'occuper du bétail         | 529           | 40,3        |
| Travail extérieur au ménage | 284           | 21,6        |
| Cacaoculture                | 1169          | 89          |
| Autres Cultures pérennes    | 556           | 42,3        |
| Cultures vivrières          | 1143          | 87          |
| Travaux ménagers            | 1080          | 82,2        |

La cacaoculture occupe une majorité des enfants, mais les cultures vivrières et les travaux ménagers présentent un taux d'occupation aussi élevé. Les périodes d'implication dans les travaux sont pour 48,7% pendant toute la campagne cacaoyère (grande traite, petite traite, soudure) les périodes de grandes et petites traites et pendant la soudure. Pour ceux qui ont participé à des activités la veille, l'intensité du travail était la même que d'habitude, et le travail était non rémunéré (95,9%).

- Travaux dans la cacaoculture

La distance moyenne de la maison aux parcelles de cacao est approximativement de 3,5 km selon les enfants enquêtés. Les enfants s'y rendent à pied dans 92,2% des cas. 6,1% y vont à vélo.

Parmi les travaux auxquels participent les enfants, on relève les travaux dangereux suivants :

**Tableau 34: Travaux dangereux des enfants dans la cacaoculture**

| Travaux                 | Participation      |             | Exposition indirecte |             |
|-------------------------|--------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                         | Fréquence<br>/1169 | Pourcentage | Fréquence<br>/1169   | Pourcentage |
| Abattage d'arbres       | 64                 | 5,5         | 251                  | 21,5        |
| Brûlage                 | 189                | 16,2        | 363                  | 31          |
| Port de charges lourdes | 622                | 53,2        | 570                  | 48,8        |
| Epandage engrais        | 98                 | 8,4         | 239                  | 20,4        |
| Epandage pesticides     | 54                 | 4,6         | 415                  | 35,5        |
| Traitement pépinière    | 134                | 11,5        | 223                  | 19,1        |

On note qu'un important nombre d'enfants participent ou sont exposés aux travaux dangereux tels que définis par l'Arrêté N°2250 du 14 mars 2005 du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi. Le port de charges lourdes concerne la moitié des enfants. L'exposition aux produits chimiques dans les activités d'épandage est une menace pour la santé des enfants.

La répartition des travaux dangereux par catégorie de département producteur montre que les enfants de la catégorie 1 semblent moins impliqués dans certains travaux dangereux relatifs aux produits chimiques. Cela pourrait traduire le faible niveau d'utilisation de ces intrants (zone de faible production) et non une prise de conscience du risque pour les enfants.

**Tableau 35: répartition par catégorie des travaux dangereux**

| Travaux dangereux       | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3 |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Abattage des arbres     |             |             |             |
| Brûlage des arbres      |             |             |             |
| Epandage engrais        |             |             |             |
| Epandage Pesticides     |             |             |             |
| Traitement pépinières   |             |             |             |
| Port de charges lourdes |             |             |             |

• Maux ressentis

**Tableau 36 : effectif des enfants par maux ressentis**

| Affections  | Effectifs/1313 | Pourcent |
|---|----------------|----------|
| Fracture/ Traumatisme                               | 183            | 13,94    |
| Irritation de la peau                               | 139            | 10,59    |
| Problèmes respiratoires                             | 57             | 1,14     |
| Irritation de l'œil                                 | 124            | 9,44     |
| Toux  | 192            | 14,62    |
| Migraine  | 514            | 39,14    |
| Douleurs du cou, de l'épaule, du dos ou des membres | 522            | 39,76    |
| Autres (palu, maux de ventre, etc)                  | 63             | 4,80     |

L'analyse des maux ressentis par les enfants impliqués ou exposés aux travaux dangereux nous indique que les douleurs du cou, de l'épaule, du dos et des membres, de même que la migraine, sont les maux les plus ressentis. Les douleurs pourraient être la conséquence de port des charges lourdes, et la migraine, celle de l'inhalation de produits chimiques. Le contact avec ces produits peut aussi expliquer les irritations de la peau, de l'œil et la toux.

• Réception de soins médicaux

Sur les 1313 enfants enquêtés, 70,8% disent avoir reçu des soins médicaux en cas de blessure ; 15,5% n'ont bénéficié d'aucun soin. Seulement 1,98% ont été obligés de travailler même en cas de maladie. Le père, la mère, le tuteur, la belle-mère, le frère sont les personnes qui obligent l'enfant à se rendre au champ.

Les résultats des enquêtes montrent que la majorité des enfants a reçu des soins en cas de blessure. Pour ceux qui disent n'avoir reçu aucun soin, des questions méritent de leur être posées : comment ces enfants ont-ils été guéris ? Ont-ils payé eux-mêmes leur soin ? Ont-ils eu recours à la médecine traditionnelle ou à tout autre moyen de guérison ?

- Violence

16,5% des enfants interrogés sur cette question reconnaissent avoir été victimes de violence au champ.

Les personnes qui commettent des actes de violence sont aussi bien les membres de la famille (frère, grand- parents, mère), que d'autres individus vivant sur le champ (métayer, régisseur).

Au titre des autres victimes de violences sur la plantation reconnues par 18,4% des enquêtés, figurent les enfants plus âgés (20%), le régisseur (20%), les travailleurs adultes (20%).

86,3% des enfants se sentent en sécurité dans la plantation tandis que 6,6% des enfants ne se sentent pas en sécurité.

- Autres indicateurs de conditions de travail

Les enfants enquêtés se sont peu prononcés sur celui qui les a fait venir dans la plantation, et sur leur avis sur cette décision.

Il en est de même pour les questions de rémunérations et sur les conditions de travail. Sur cinq qui ont reconnu bénéficier d'une rémunération, trois la reçoivent eux-mêmes. 38 ont affirmé ne pas être en train d'accumuler des dettes.

Une trentaine d'entre eux sont arrivés par car.

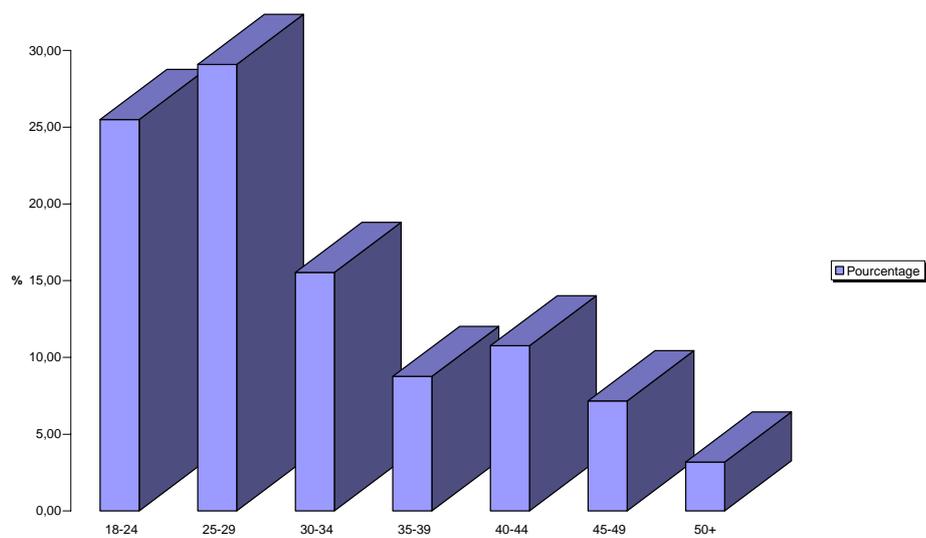
### 3.4. Caractéristiques des travailleurs adultes

#### 3.4.1. Données de base

- Structure par âge

232 adultes, dont 231 hommes ont été enquêtés.

**Figure 20: Répartition des adultes par tranche d'âge**



60% des travailleurs ont moins de 35 ans, tandis que 11% ont plus de 40 ans. La main-d'œuvre est assez jeune.

- Nationalité

Les adultes enquêtés sont en majorité Burkinabé (47%) ; 28% sont Maliens, 12% sont venus d'un pays autre que la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali. Seulement 13% sont Ivoiriens.

- Situation matrimoniale

**Tableau 37: Situation matrimoniale des adultes travailleurs**

|                       | Nombre | %     |
|-----------------------|--------|-------|
| Sans réponse          | 5      | 2,2   |
| Marié/<br>Union libre | 148    | 63,8  |
| Séparé<br>/divorcé    | 4      | 1,7   |
| Célibataire           | 73     | 31,5  |
| Veuf                  | 2      | ,9    |
| Total                 | 232    | 100,0 |

Les adultes travailleurs sont en majorité mariés ou entretiennent une union libre (63,8%), ou sont célibataires (31,5%).

- Niveau d'étude

67,2% n'ont aucun niveau d'étude. 17,7% n'ont pas achevé le cycle primaire, 4,7% ont pu franchir le primaire ; ce même taux n'a pu franchir le secondaire général ou professionnel du premier cycle. 2,2% n'ont pas achevé non plus le secondaire général ou professionnel du second cycle.

- Lecture de la langue française

64,6% ne savent pas lire ; 13,8% lisent facilement et 7% difficilement.

- Durée de présence dans le champ

**Tableau 38: Durée de présence dans le champ**

| Nombre d'années     | Nombre     | %            |
|---------------------|------------|--------------|
| Depuis toujours     | 3          | 1,3          |
| Plus de 5 ans       | 43         | 18,8         |
| De 2 et 5 ans       | 81         | 35,4         |
| Moins de 2 ans      | 51         | 22,3         |
| Pour cette campagne | 52         | 22,7         |
| <b>Total</b>        | <b>229</b> | <b>100,0</b> |

Environ 55% des adultes travailleurs vivent dans la plantation depuis au moins deux ans.

**Tableau 39: Travail antérieur dans une plantation**

|              | Nombre     | %            |
|--------------|------------|--------------|
| Non          | 66         | 29,1         |
| Oui          | 161        | 70,9         |
| <b>Total</b> | <b>227</b> | <b>100,0</b> |

71% de ceux qui ne s'y trouvent pas depuis toujours viennent d'une autre plantation. L'âge de début d'emploi dans le ménage varie entre 12 et 55 ans.

#### 3.4.2. Conditions de vie et de travail

- Alimentation

**Tableau 40: Alimentation**

|              | Nombre     | %            |
|--------------|------------|--------------|
| Non          | 7          | 3,1          |
| Oui          | 222        | 96,9         |
| <b>Total</b> | <b>229</b> | <b>100,0</b> |

97% des enquêtés affirment manger de façon satisfaisante, parce les repas sont à leur goût.

- Temps de sommeil nocturne

Le temps de sommeil estimé varie de 6 à 12 heures, mais environ 75% se situent entre 7 et 9 heures. Les concernés étant adultes (18 ans et plus), les chiffres montrent qu'ils bénéficient d'un temps de sommeil suffisant. Dans les villages de façon générale et dans les campements en particulier, la population dort tôt : entre 19h et 20h. En effet, le dîner est en général pris avant la tombée de la nuit. Dans un contexte où les distractions sont rares, et compte tenu de la fatigue physique, il n'est pas rare de voir les gens aller au lit avant 20h.

- Condition d'hébergement

**Tableau 41: Condition d'hébergement**

|                       | Nombre     | %            |
|-----------------------|------------|--------------|
| A la maison           | 75         | 32,6         |
| Dans une autre maison | 82         | 35,7         |
| Au campement de cacao | 65         | 28,3         |
| Autre                 | 8          | 3,5          |
| <b>Total</b>          | <b>230</b> | <b>100,0</b> |

Les travailleurs habitent en majorité dans le village.

- Temps de sommeil diurne

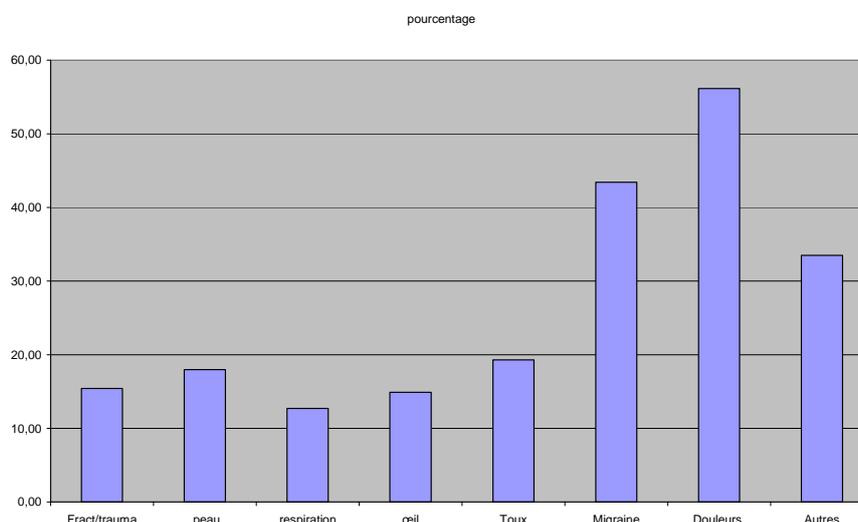
**Tableau 42: temps de Sommeil dans la journée**

|              | Nombre     | %            |
|--------------|------------|--------------|
| Sans réponse | 2          | ,9           |
| 0 heure      | 203        | 87,5         |
| 1 heure      | 25         | 10,8         |
| 2 heures     | 1          | ,4           |
| 3 heures     | 1          | ,4           |
| <b>Total</b> | <b>232</b> | <b>100,0</b> |

Peu de travailleurs dorment dans la journée en raison de la charge de travail.

- Maux ressentis

**Figure 21: Répartition des maux ressentis**



Tout comme chez les enfants, les douleurs (56,14%) et la migraine (43,42%) constituent les maux les plus ressentis. Les efforts physiques et l'utilisation inappropriée des produits chimiques pourraient expliquer ce résultat. Le paludisme apparaît en tête des autres maux relevés chez les adultes.

- Soins reçus

Dans 60,11% des cas, le travailleur se soigne lui-même. L'employeur intervient dans 36,31% des cas. Des amis ou parents constituent les autres recours.

### Indicateurs de contraintes et de tromperie

Sont concernés, les travailleurs qui ne sont pas employés dans la plantation du chef de ménage depuis toujours.

- Responsable de l'arrivée au champ

**Tableau 43: Responsable de l'arrivée au champ**

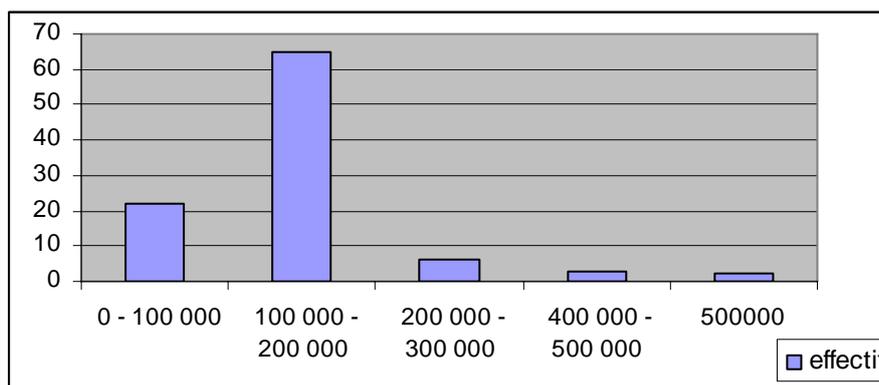
|              | Nombre     | %            |
|--------------|------------|--------------|
| Lui-même     | 174        | 76,3         |
| Parents      | 46         | 20,2         |
| Autre        | 8          | 3,5          |
| <b>Total</b> | <b>228</b> | <b>100,0</b> |

Plus de  $\frac{3}{4}$  des interrogés ont décidé d'eux mêmes de venir dans le champ. Un peu plus de 20% sont arrivés par l'entremise d'un parent. Parmi ceux-ci deux individus n'ont pas partagé la décision de leur parent.

- Rémunération des adultes travailleurs

Les 232 travailleurs enquêtés perçoivent une rémunération sous forme monétaire et/ou en nature. Les salaires sont perçus par campagne, par semaine ou par jour. Sur les 232 travailleurs adultes, 100 perçoivent une rémunération en numéraires par campagne. L'étude de cette rémunération fait l'objet de la figure ci-dessous :

**Figure 22: Rémunération des travailleurs (F CFA/ Campagne)**



A partir des informations fournies, la répartition de salaires d'une centaine d'individus payés par campagne est représentée à la figure 18. 65% de cet effectif perçoivent une rémunération comprise entre 100.000 et 200.000 F CFA par campagne.

57,8% des 232 enquêtés ont la rémunération qu'ils espéraient, tandis que 24,6% déclarent avoir plus qu'ils ne l'espéraient pas et 9,5% s'attendaient à mieux.

14,2% ont des conditions de vies supérieures à leurs attentes ; 78,9% ont des conditions de vie conformes à leurs attentes quand 4,7% espéraient mieux. Ces proportions sont respectivement de 14,7%, 78% et 3,9% pour ce qui concerne les conditions de travail.

201 personnes enquêtées sur les 229 (87,77%) ayant répondu à la question de la dette ne doivent à personne. 24 (10,48%) sont endettés sur lesquels 22 paient eux-mêmes leurs dettes.

Les endettés savent le montant dû et 12 doivent rester sur le champ jusqu'au paiement de leur dette. Ils savent également l'échéance. 5 (soit 2%) pensent ne pas pouvoir partir aussitôt la dette payée. 5 pensent également accumuler d'autres dettes en travaillant.

On constate que la majorité des travailleurs n'est pas endettée. On peut présumer que la rémunération de ces travailleurs leur permet de faire face à leurs besoins fondamentaux.

Parmi ceux qui sont endettés, 2% pensent ne pas pouvoir quitter leur employeur après le remboursement de leur dette. Ce cas de figure ne permet pas de préciser les raisons pour lesquelles ces travailleurs ne peuvent partir.

- Moyen de locomotion pour arriver dans le village

Les travailleurs sont arrivés en majorité par car (72,4%). Peu sont arrivés par train.

48,3% des travailleurs n'étaient pas accompagnés alors que 41,8% ont bénéficié d'une compagnie. 4 individus ne connaissaient pas leur accompagnateur.

- Possession de papiers officiels et rétention de documents

**Tableau 44: Possession de papiers officiels**

|              | Nombre     | %            |
|--------------|------------|--------------|
| Non          | 44         | 19,4         |
| Oui          | 183        | 80,6         |
| <b>Total</b> | <b>227</b> | <b>100,0</b> |

Moins de 20% des personnes interrogées ne possèdent pas de papiers officiels. Les départements où les cas de sans papier ont été identifiés sont au tableau ci dessous ;

**Tableau 45: Département des sans papiers**

| Départements | Vavoua | Abengourou | San Pedro | Tabou | Bouaflé | Sinfra | Aboisso | Divo | Lakota | Gagnoa | Duékoué | Total     |
|--------------|--------|------------|-----------|-------|---------|--------|---------|------|--------|--------|---------|-----------|
| Effectif     | 6      | 10         | 1         | 1     | 2       | 1      | 13      | 1    | 2      | 1      | 5       | <b>44</b> |

On note une forte concentration sur la frontière Est du pays (Abengourou, Aboisso).

- Gardiennage des papiers - Accès aux documents et difficultés de départ

**Tableau 46: Rétention de papiers et accès difficiles**

|                                    | Sinfra   | Divo     | Vavoua   | Abengourou | Gagnoa   | Bouaflé  | Aboisso  | Duékoué  | Total     |
|------------------------------------|----------|----------|----------|------------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| Rétention de papiers par employeur | 1        | 1        |          |            |          |          |          |          | <b>2</b>  |
| Rétention de papier par autre      |          |          | 2        | 4          | 1        |          |          |          | <b>7</b>  |
| Accès difficile aux papiers        |          |          |          |            | 2        | 1        | 9        | 1        | <b>13</b> |
| <b>Total</b>                       | <b>1</b> | <b>1</b> | <b>2</b> | <b>4</b>   | <b>3</b> | <b>1</b> | <b>9</b> | <b>1</b> | <b>22</b> |

22 individus sont victimes, soit de rétention de leurs papiers, soit d'accès difficile à ces documents. Les 13 qui accèderaient difficilement à leurs papiers sont Ivoiriens (2), Burkinabé (4) et d'autres nationalités (6 Grouman et 1 Mohaba). Ces chiffres traduisent une suspicion de contrainte, bien que les retentions de papiers puissent être interprétées comme des mesures de sécurisation de ces documents.

### ***3.5. Etude des déterminants de l'implication des enfants dans les travaux dangereux en cacaoculture***

La pauvreté est l'une des causes de la non scolarisation des enfants de façon générale. En effet, la détérioration des conditions de vie des ménages les contraint à privilégier leur survie quotidienne à leur bien-être futur, c'est-à-dire à utiliser la capacité productive de leurs enfants immédiatement sur le marché du travail.

Le niveau d'éducation des parents est un facteur qui influence négativement la chance de scolarisation de l'enfant ; moins les parents ont été scolarisés, moins l'enfant a des chances d'être scolarisé, et donc d'être rapidement mis sur le marché du travail, en particulier dans l'agriculture.

Un modèle de régression à variable explicative discrète de quatre modalités correspondant aux travaux dangereux a été estimé. Toutes les variables susceptibles d'expliquer l'occurrence des travaux dangereux ont été introduites. Mais l'estimation de la régression n'a permis de retenir que 2 variables significatives : le statut de l'enfant et les travaux habituels comme facteur explicatifs primordiaux.

La régression estimée (annexe 1), malgré son insuffisance en terme de pouvoir explicatif, retient le statut de l'enfant et la fréquence des travaux habituels.

Le temps de participation aux travaux habituels étant lié au temps de présence dans le ménage pour les non scolarisés, les déscolarisés et les scolarisés n'allant pas à l'école, il est aisé de comprendre que plus on donnera la chance aux enfants d'être à l'école, plus la probabilité sera faible qu'ils soient impliqués ou exposés aux travaux champêtres.

Le tableau ci-dessous présente les groupes ethniques les plus touchés par les travaux dangereux. Les chiffres sont en cohérence avec la répartition par groupe ethnique des chefs de ménage.

Sur un effectif de 752 enfants impliqués dans les travaux dangereux, les résultats montrent que les Baoulé sont les plus grandes victimes (22,47%) ; les Mossi suivent avec 15,96%. Ces deux ethnies sont respectivement de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso. Les Baoulé ont fortement migré de leur zone d'origine (Centre du pays) vers la nouvelle boucle du cacao en zone forestière. Les Burkinabé, en particulier les Mossi constituent la plus forte colonie allogène en Côte d'Ivoire. Il est important de noter que pratiquement tous les groupes ethniques de la Côte d'Ivoire sont concernés (même en faible proportion). Une estimation des nationalités présumées en fonction du groupe ethnique permet d'établir la proportion d'Ivoiriens à environ 75%. Les Burkinabé représentent environ 22%.

**Tableau 47: Groupe ethnique et travaux dangereux**

|           | Abattage | Brûlage | Engrais | Pesticides | Charges | Traitement pép | Total | %     |
|-----------|----------|---------|---------|------------|---------|----------------|-------|-------|
| Abron     | 12       | 13      | 15      | 13         | 11      | 13             | 77    | 10,24 |
| agni      | 9        | 10      | 10      | 10         | 11      | 11             | 61    | 8,11  |
| Appolo    |          |         |         |            |         | 1              | 1     | 0,13  |
| Ashanti   |          |         | 1       |            |         |                | 1     | 0,13  |
| Bambara   | 2        | 2       |         | 1          |         | 1              | 6     | 0,80  |
| Baoulé    | 27       | 25      | 29      | 29         | 29      | 30             | 169   | 22,47 |
| Bété      | 14       | 10      | 10      | 10         | 8       | 11             | 63    | 8,38  |
| Dagari    |          |         | 1       | 1          |         |                | 2     | 0,27  |
| Dida      | 2        | 1       | 3       | 3          | 2       | 3              | 14    | 1,86  |
| Dioula    | 2        | 2       | 3       | 2          | 1       | 1              | 11    | 1,46  |
| Djimini   | 1        | 1       |         |            |         |                | 2     | 0,27  |
| Dogossè   |          |         | 1       | 1          | 1       | 1              | 4     | 0,53  |
| Fon       |          |         | 1       |            |         |                | 1     | 0,13  |
| Gbin      | 1        |         |         |            |         |                | 1     | 0,13  |
| Godjè     |          |         |         |            | 1       |                | 1     | 0,13  |
| Gouro     | 3        | 4       | 3       | 4          | 4       | 5              | 23    | 3,06  |
| Grouman   | 1        |         |         |            |         |                | 1     | 0,13  |
| Groussi   | 1        | 3       | 3       | 3          | 4       | 5              | 19    | 2,53  |
| Guéré     | 4        | 4       | 3       | 5          | 3       | 4              | 23    | 3,06  |
| Kodia     |          |         |         | 1          | 1       | 1              | 3     | 0,40  |
| Koh       |          |         |         | 1          | 1       | 1              | 3     | 0,40  |
| Koulango  | 4        | 3       |         | 1          | 2       | 1              | 11    | 1,46  |
| Koyaka    | 3        | 2       | 1       | 2          | 1       | 1              | 10    | 1,33  |
| Krouman   | 1        |         | 1       | 1          |         | 1              | 4     | 0,53  |
| Lobi      | 3        | 3       | 1       | 3          | 5       | 4              | 19    | 2,53  |
| Mahou     |          |         | 1       |            |         |                | 1     | 0,13  |
| Malinké   | 2        | 2       | 3       | 2          | 5       | 3              | 17    | 2,26  |
| Moré      | 20       | 25      | 17      | 19         | 19      | 20             | 120   | 15,96 |
| Nounouman |          |         |         |            | 1       | 1              | 2     | 0,27  |
| samogo    | 2        | 3       | 1       | 1          | 1       | 1              | 9     | 1,20  |
| Senoufo   | 3        | 3       | 1       | 3          | 4       | 2              | 16    | 2,13  |
| Sokia     | 4        | 3       | 2       | 2          | 2       |                | 13    | 1,73  |

|            |     |     |     |     |     |     |     |        |
|------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--------|
| Tagbana    | 2   | 3   | 1   | 1   |     |     | 7   | 0,93   |
| Toura      |     | 1   | 1   |     |     |     | 2   | 0,27   |
| Wan        |     |     | 1   |     |     |     | 1   | 0,13   |
| Worodougou |     |     |     |     |     | 1   | 1   | 0,13   |
| Yacouba    | 7   | 4   | 5   | 5   | 6   | 6   | 33  | 4,39   |
| Total      | 130 | 127 | 119 | 124 | 123 | 129 | 752 | 100,00 |

## **4. RECOMMANDATIONS**

### ***4.1. Récapitulatif des problèmes identifiés***

#### **4.1.1. La saisie des données**

Plusieurs erreurs de saisies ont rendu difficile l'exploitation des données. Le rapport d'apurement des données a relevé quelques insuffisances qui n'ont pas permis de répondre à plusieurs interrogations. Un effort devra être fait pour améliorer la saisie des données ; il faudra en particulier insister sur le respect des orthographes des mots figurant sur les fiches d'enquêtes pendant les transcriptions. Les questions à réponses multiples devront faire l'objet d'une meilleure explication.

#### **4.1.2. L'apurement des données**

Le temps nécessaire à l'apurement des données a été jugé insuffisant. Cette opération a permis de relever quelques insuffisances dans l'administration de tous les questionnaires, notamment le non respect des renvois qui n'ont pas permis les corrections appropriées. Une reprise de l'enquête sur ces points serait nécessaire.

#### **4.1.3. L'analyse des données**

Le temps imparti pour l'analyse a été jugé très court, en raison de l'importance du volume de la base de données, et des réponses approfondies à développer de manière cohérente et consistante.

#### **4.1.4. Les problèmes identifiés chez les enquêtés**

Les problèmes identifiés sont répartis selon les 4 cibles de l'enquête.

**Tableau 48: Tableau des problèmes identifiés**

|   | <b>niveau<br/>Du village</b>                               | <b>niveau ménage</b>                                   | <b>niveau des adultes</b>                          | <b>niveau des enfants</b>   |
|---|--|--|--|---|
| 1 | Mauvais état des pistes rurales                            | Analphabétisme   | Analphabétisme                                     | Difficultés de Scolarisation  |
| 2 | Manque d'électrification                                   | Faible revenu  | Manque documents d'identification                  | Nutrition irrégulière   |
| 3 | Insuffisance d'accès ou inaccès à l'eau potable (fontaine) | Manque de documents d'état civil des enfants           | Indicateurs de restriction de liberté de mouvement | Travaux dangereux :<br>Abattage d'arbres ; Brûlage ; Epannage d'engrais ; épandage de pesticides, traitement de pépinière ; port de charges lourdes |
| 3 | Manque d'école primaire                                    | Manque de sensibilisation pour l'école                 |  | Violences physiques ou verbales   |
| 4 | Ecole secondaire   | Mariage précoce  |  |   |
| 5 | Centre d'apprentissage de métier                           | Tracasseries routières                                 |  |   |
| 6 | Activités distractives                                     | Cherté de la vie                                       |  |   |
| 7 | Difficultés d'accès à l'information                        | Insécurité grandissante                                |  |   |
| 8 |  | Insuffisance d'accès aux moyens d'information de masse |  |   |

## **4.2. Recommandations**

L'étude ayant mis en évidence les conditions de vie précaires en général dans les zones de production de cacao, la plupart des recommandations s'appliqueront à toutes les catégories. Les actions de rémédiation concernant les conditions des travailleurs et des enfants feront l'objet de précisions de zones d'intervention chaque fois que nécessaire.

### **4.2.1. Actions à court terme**

#### *Défense des droits des enfants*

- 1) Sensibiliser les parents pour l'arrêt immédiat de l'implication ou l'exposition des enfants aux travaux dangereux ;
- 2) Sensibiliser les parents sur la nécessité de bannir les violences physiques sur les enfants;
- 3) Sensibiliser pour la scolarisation aussi bien des jeunes garçons que des filles ;
- 4) Repérer les cas de non possession de pièces d'identité et sensibiliser à la recherche des documents auprès des autorités compétentes (tableau 45);
- 5) Définir une forme d'appui de partenaires nationaux et internationaux à la scolarisation des enfants
- 6) Renforcer la politique des cantines scolaires en cours ;
- 7) Ouvrir des centres de formation aux métiers ruraux pour jeunes déscolarisés ;
- 8) Sensibiliser les enfants et les jeunes sur l'hygiène ;

#### *Défense des droits des adultes*

- 9) Mener une investigation plus détaillée pour les cas de restrictions de liberté de mouvement identifiés (tableau 46);
- 10) Sensibiliser la population à la recherche des documents administratifs auprès des autorités compétentes (tableau 45);
- 11) Sensibiliser la population sur l'hygiène ;
- 12) Mettre en place une politique de formation des producteurs à l'utilisation appropriée des produits chimiques en collaboration avec la profession des fabricants et fournisseurs des produits (UNIPHYTO) ;

### **4.2.2. Actions à moyen et long termes**

#### *Renforcement de la politique d'éducation*

- 1) Appuyer la politique de scolarisation par la construction d'infrastructures appropriées (écoles primaires et secondaires), par la formation de ressources humaines nécessaires appropriées;
- 2) Continuer la politique de développement des cantines scolaires ;

#### *Politique de sécurité alimentaire*

- 3) Renforcer la politique semencière permettant d'approvisionner les zones de production en semences améliorées ;
- 4) Encourager l'amélioration des revenus par une politique de diversification des cultures ;

- 5) Intensifier la production vivrière ;
- 6) Améliorer le système de commercialisation des produits vivriers.

*Politique de formation agricole et renforcement de capacité*

- 7) Renforcer le système d'intervention des structures d'assistance agricole (ANADER, Centre des Métiers Ruraux, etc.) pour toucher le maximum de producteurs ;
- 8) Développer le conseil de gestion sur les exploitations pour rendre plus professionnelle l'activité agricole ;
- 9) Former les producteurs à l'esprit coopératif pour améliorer aussi bien la production, que la commercialisation de cacao ;
- 10) Développer l'approche des CMR (approche participative) pour l'identification des besoins de formation des producteurs ;
- 11) Créer des centres d'apprentissage en agriculture dans les zones pour répondre aux besoins de formation identifiés ;
- 12) Promouvoir l'émergence de groupes professionnels de prestations (entretien de plantations, traitement phytosanitaire, épandage d'engrais) en milieu rural ;
- 13) Diffuser l'approche champ-école - paysan qui assiste le producteur en matière de maîtrise des techniques culturales du cacao ; cette approche inclut également les modules de sensibilisation relative à la scolarisation des enfants, aux maladies, à l'hygiène en milieu rural, etc.

*Sécurisation des biens et des personnes*

- 14) Renforcer le dispositif de sécurité en milieu rural ;

*Amélioration des infrastructures*

- 15) Améliorer les pistes rurales ;
- 16) Assurer l'entretien des pompes des villages et augmenter la couverture nationale d'adduction d'eau ;
- 17) Augmenter la couverture nationale d'électrification des villages producteurs de cacao ;
- 18) Construire et équiper les centres de santé ;
- 19) former le personnel nécessaire aux centres de santé ;

*Animation rurale*

- 20) Développer des activités de maintien des jeunes dans le monde rural (métiers, distractions et foyer de jeunes) ;
- 21) Organiser des cours d'alphabétisation au profit des adultes ;

*Réduction de la pauvreté en milieu rural*

- 22) Définir et mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté en milieu rural d'une manière général : diversification agricole, financement de la recherche d'innovations en matière d'itinéraires techniques, recherche de financement, commercialisation agricole, développement des métiers ruraux, etc.

## 5. CONCLUSION

Le phénomène du travail des enfants en cacaoculture est une réalité en Côte d'Ivoire, dans le cadre général d'un appui à l'exploitation d'un champ familial. L'objectif général de cette étude était de mettre en évidence les conditions de pratique de la cacaoculture en général, et en particulier les conditions de travail des enfants qui y sont impliqués.

L'étude a montré que la cacaoculture est pratiquée en milieu rural dans des conditions de vie précaires eu égard aux conditions socioéconomiques des cacaoculteurs. Les villages souffrent d'une insuffisance d'infrastructures socioéconomiques. Les producteurs sont en majorité des Ivoiriens (plus de  $\frac{3}{4}$ ). Ils sont généralement analphabètes, avec un niveau de revenu ne permettant pas une scolarisation de tous les enfants du ménage.

Les enfants travaillant dans la cacaoculture sont en majorité des enfants du ménage qui allient ou pas l'école aux travaux champêtres et domestiques. Ils sont pour plus de  $\frac{3}{4}$  de nationalité ivoirienne.

L'étude a mis en évidence que certains enfants sont impliqués et ou exposés aux travaux dangereux tels que définis en agriculture par l'arrêté N° 2250 du 14 mars 2005 du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi. Les cas de maladies répertoriés traduisent les conséquences de cette implication.

L'étude a également établi une suspicion de traite pour des enfants non membres du ménage qui n'ont pas partagé la décision de venir en cacaoculture.

Des cas de suspicion de contrainte de mouvement de travailleurs ont également été identifiés.

Les déterminants de l'implication des enfants dans les travaux dangereux sont la fréquence des travaux habituels et le statut de l'enfant. Plus l'enfant est impliqué dans les travaux habituels, plus les chances sont élevées qu'il soit impliqué ou exposé à des travaux dangereux. L'étude ne permet pas d'affirmer que l'enfant non membre de la famille est le plus exposé. Tout enfant dans le ménage court le risque d'être impliqué ou exposé. La sensibilisation doit prendre en compte le droit de l'enfant sans distinction de statut.

La participation des enfants aux activités agricole présente des risques :

- Risques pour la santé et la sécurité au travail, par exemple travail physique difficile qui peut ne pas convenir à un jeune travailleur, exposition à des pesticides sans protection adéquate ;
- Rémunération par l'employeur, qui si elle est faible équivaut à de l'exploitation ;
- Accès insuffisant aux études à cause d'une fréquentation irrégulière de l'école.

Prenant en compte les risques susmentionnés, la lutte contre le travail des enfants, et particulièrement contre l'implication de ces enfants dans les travaux dangereux doit être intégrée, d'où l'implication de toutes les forces pertinentes.

Sur l'ensemble des zones de productions de cacao sous étude, les conditions de vie des populations favorisent le travail des enfants en général, et en particulier dans la cacaoculture. La lutte doit passer par des actions de réduction de la pauvreté en général, et par une

assistance soutenue à la filière cacao pour améliorer les conditions de production, de commercialisation et de ce fait, augmenter significativement le revenu du planteur.

Le projet SSTTE qui a obtenu des résultats jugés satisfaisants dans son cycle qui doit conduire à la certification du cacao ivoirien est un exemple dont les leçons doivent être tirées pour étendre l'approche à d'autres secteurs et sous-secteurs de l'économie nationale.

Compte tenu du nombre d'acteurs traitant de la question de la défense des droits des enfants, particulièrement en cacaoculture, la mise en place et surtout l'animation d'un cadre de concertation devra permettre une harmonisation des approches et surtout une efficacité dans l'utilisation des ressources.

Les recommandations de mesures de protection sociale, en réponse aux résultats d'enquête se répartissent en actions à court, moyen et long termes concernant l'amélioration des conditions de vie dans les zones de productions cacaoyères, et la protection sociale des individus, en particulier des enfants.

L'étude présente des limites qui se résument à deux points:

- Le temps nécessaire à l'exploitation optimale des données collectées a été très court en raison des échéances de la certification ; le rapport d'apurement des données a relevé quelques insuffisances qui n'ont pas permis de répondre à plusieurs interrogations ; les résultats présentés ont en conséquence un caractère global par rapport au niveau de régionalisation attendu.
- L'option qui a consisté à réaliser l'étude en trois étapes (administration des questionnaires, saisie et apurement, analyse) avec trois équipes différentes a montré des faiblesses, malgré le caractère de transparence recherché, en raison du manque de synergie dès le départ entre les trois équipes. Si l'approche devait être reconduite, il faudrait développer une concertation entre équipes. L'alternative serait de confier les deux dernières étapes à la même équipe en lui donnant le temps nécessaire pour une meilleure exploitation des informations. Dans ce cas, le rôle de la troisième équipe, si nécessaire, serait une contre expertise qui confirmerait ou contribuerait à l'amélioration des résultats établis.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**ABOU, P. Edouard.** 2006. Education et Travail des enfants en Côte d'ivoire. Université de Cocody, U.F.R des Sciences Economiques et de Gestion Programme de Troisième Cycle Interuniversitaire en Economie, Mémoire de D.E.A-P.T.C.I.

**DGT/OIT/IPEC/INS, 2005.** Enquête nationale sur le travail des enfants.

**GTZ, 2005.** La traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao en Côte d'Ivoire : la situation dans les départements d'Abengourou, Oumé et Soubré, Août 2005.

**PSSTE, 2007.** Enquête Initiale de diagnostic à Agnibilékro, Tiassalé et Soubré, Rapport définitif.

**PSSTE, 2006.** Catégorisation des zones productrices de cacao en Côte d'Ivoire. Juillet 2006.

**MINAGRI/DSDI, RCI.** RNA 2001, Analyse des données : niveau national. Septembre 2004

**MINAGRI/DSDI, RCI.** RNA 2001, Population agricole, Annexe 1, Septembre 2004.

**MINAGRI/CFC/LTTE/ICI. 2007.** Atelier de formation sur la question du travail des enfants dans l'agriculture commerciale et dans la cacaoculture, San-Pedro, 01-04 août 2007/Gagnoa 08-12 août 2007. Rapport de la phase 1.

# **ANNEXES**

## ANNEXE1

### Modélisation des déterminants de l'implication des enfants dans les travaux dangereux

Coefficients (a)

| Modèle |                          | Coefficients non standardisés |                 | Coefficients standardisés | t      | Signification | Statistiques de colinéarité |       |
|--------|--------------------------|-------------------------------|-----------------|---------------------------|--------|---------------|-----------------------------|-------|
|        |                          | B                             | Erreur standard | Bêta                      |        |               | Tolérance                   | VIF   |
| 1      | (constante)              | 1,241                         | ,052            |                           | 23,821 | ,000          |                             |       |
|        | Fréquence travx habituel | ,137                          | ,034            | ,036                      | 4,081  | ,000          | 1,000                       | 1,000 |
| 2      | (constante)              | 1,393                         | ,090            |                           | 15,421 | ,000          |                             |       |
|        | Fréquence travx habituel | ,139                          | ,034            | ,036                      | 4,151  | ,000          | ,999                        | 1,001 |
|        | statu_enft               | -,128                         | ,062            | -,018                     | -2,066 | ,039          | ,999                        | 1,001 |

a Variable dépendante : codetravx\_dang

Variables exclues(c)

| Modèle |                 | Bêta dans | t      | Signification | Corrélation partielle | Statistiques de colinéarité |       |                    |
|--------|-----------------|-----------|--------|---------------|-----------------------|-----------------------------|-------|--------------------|
|        |                 |           |        |               |                       | Tolérance                   | VIF   | Tolérance minimale |
| 1      | heure sommeil   | -,005(a)  | -,588  | ,556          | -,005                 | ,999                        | 1,001 | ,999               |
|        | frequence repas | -,003(a)  | -,350  | ,726          | -,003                 | 1,000                       | 1,000 | 1,000              |
|        | nbre repas      | ,009(a)   | 1,043  | ,297          | ,009                  | ,998                        | 1,002 | ,998               |
|        | Age_enftrvcaca  | -,009(a)  | -1,044 | ,296          | -,009                 | 1,000                       | 1,000 | 1,000              |
|        | Frequen_accidt  | ,005(a)   | ,624   | ,532          | ,005                  | ,999                        | 1,001 | ,999               |

|                    |          |        |      |       |       |       |       |
|--------------------|----------|--------|------|-------|-------|-------|-------|
| Frequen_travx      | -,002(a) | -,232  | ,817 | -,002 | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| oblig_travcacao    | -,001(a) | -,145  | ,885 | -,001 | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| nutrit_satisf      | -,004(a) | -,415  | ,678 | -,004 | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| niveau de langue   | ,001(a)  | ,145   | ,885 | ,001  | ,999  | 1,001 | ,999  |
| age_scolarisation  | ,004(a)  | ,427   | ,669 | ,004  | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| arret_ecole        | ,016(a)  | 1,866  | ,062 | ,016  | ,999  | 1,001 | ,999  |
| etat-scolarisation | -,002(a) | -,174  | ,862 | -,002 | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| pas_scolariser     | -,003(a) | -,379  | ,705 | -,003 | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| relaenft_chefme    | ,001(a)  | ,108   | ,914 | ,001  | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| etapere_enft       | ,006(a)  | ,640   | ,522 | ,006  | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| etamer_enft        | -,001(a) | -,119  | ,905 | -,001 | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| sexe_enft          | -,008(a) | -,886  | ,376 | -,008 | ,998  | 1,002 | ,998  |
| statu_enft         | -,018(a) | -2,066 | ,039 | -,018 | ,999  | 1,001 | ,999  |
| age enfant         | ,010(a)  | 1,096  | ,273 | ,010  | ,999  | 1,001 | ,999  |
| heure sommeil      | -,004(b) | -,422  | ,673 | -,004 | ,993  | 1,007 | ,992  |
| frequence repas    | -,004(b) | -,415  | ,678 | -,004 | ,999  | 1,001 | ,998  |
| nbre repas         | ,010(b)  | 1,169  | ,242 | ,010  | ,995  | 1,005 | ,995  |
| Age_enftrvcacao    | -,010(b) | -1,139 | ,255 | -,010 | ,998  | 1,002 | ,997  |
| Frequen_accidt     | ,005(b)  | ,552   | ,581 | ,005  | ,998  | 1,002 | ,998  |
| Frequen_travx      | -,003(b) | -,337  | ,736 | -,003 | ,997  | 1,003 | ,996  |
| oblig_travcacao    | -,002(b) | -,174  | ,862 | -,002 | 1,000 | 1,000 | ,998  |
| nutrit_satisf      | -,004(b) | -,426  | ,670 | -,004 | 1,000 | 1,000 | ,999  |
| niveau de langue   | ,001(b)  | ,123   | ,902 | ,001  | ,999  | 1,001 | ,998  |
| age_scolarisation  | ,004(b)  | ,409   | ,682 | ,004  | 1,000 | 1,000 | ,999  |
| arret_ecole        | ,016(b)  | 1,791  | ,073 | ,016  | ,998  | 1,002 | ,997  |
| etat-scolarisation | -,002(b) | -,226  | ,821 | -,002 | ,999  | 1,001 | ,998  |
| pas_scolariser     | -,005(b) | -,577  | ,564 | -,005 | ,991  | 1,009 | ,990  |
| relaenft_chefme    | ,001(b)  | ,069   | ,945 | ,001  | 1,000 | 1,000 | ,998  |

|              |          |       |      |       |      |       |      |
|--------------|----------|-------|------|-------|------|-------|------|
| etapere_enft | ,005(b)  | ,529  | ,597 | ,005  | ,997 | 1,003 | ,996 |
| etamer_enft  | -,003(b) | -,287 | ,774 | -,003 | ,993 | 1,007 | ,992 |
| sexe_enft    | -,005(b) | -,606 | ,545 | -,005 | ,979 | 1,021 | ,979 |
| age enfant   | ,007(b)  | ,794  | ,427 | ,007  | ,977 | 1,024 | ,976 |

a Valeurs prédites dans le modèle : (constantes), Frequence travx habituel

b Valeurs prédites dans le modèle : (constantes), Frequence travx habituel, statu\_enft

c Variable dépendante : codetravx\_dang

## **ANNEXE 2**

### **TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE**

#### **CONTEXTE**

La signature du protocole Harkin-Engel en Septembre 2001 a permis de stimuler la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la cacoculture en Côte d'Ivoire.

Le gouvernement ivoirien a déployé des efforts multiformes, notamment sur les plans institutionnel, juridique et opérationnel.

Au titre de l'effort opérationnel, la conception et l'exécution du projet pilote Système de Suivi du Travail des Enfants dans la cacaoculture (SSTE) à Oumé a permis le report de la date butoir de la certification du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Au terme des engagements pris lors de la signature de la déclaration conjointe du 1<sup>er</sup> juillet 2005 entre les industriels chocolatiers et les élus américains Harkin et Engel, la Côte d'Ivoire, pays producteur de cacao, doit mettre en oeuvre un mécanisme de certification sur 50% de ses zones de production du cacao.

La certification ainsi visée est l'obligation faite au pays producteur de mettre en oeuvre un processus d'évaluation continue, selon un cycle en quatre (4) étapes se présentant comme suit :

1. enquête initiale de diagnostic ;
2. publication des résultats d'enquête ;
3. mise en oeuvre d'actions de rémédiation (protection sociale) ;
4. vérification indépendante.

En Côte d'Ivoire, la responsabilité globale de la certification incombe au Comité de Pilotage du SSTE en vue de la certification du processus de production du cacao, comité animé au quotidien par un Secrétariat Exécutif. Le Secrétariat Exécutif s'assure, pour le compte du Comité de Pilotage, de la mise en oeuvre de chaque étape du cycle de la certification par des structures spécialisées.

En application de ce principe, suite à sa réalisation pilote lors de la campagne 2006/2007, la mise en oeuvre de l'enquête initiale de diagnostic campagne 2007/2008 a été confiée à l'ANADER, afin notamment de recueillir les données devant faire l'objet du rapport d'enquête à publier.

#### **OBJECTIF**

L'objectif visé par les présents termes de référence est la production d'un rapport d'enquête initiale de diagnostic. Ce rapport doit d'une part dresser l'état des lieux en matière de conditions de travail et de vie dans la cacaoculture, et d'autre part identifier les besoins en matière de rémédiation, tels qu'ils découlent de l'état des lieux dressé.

## CONTENU

### **Description et analyse de l'état des lieux**

Le rapport devra **présenter et commenter les statistiques descriptives de chacune des cibles de l'enquête**, à savoir les villages, les chefs de ménages, les enfants et les adultes travailleurs rattachés aux chefs de ménages enquêtés. Il s'agira notamment pour chacune des cibles citées, de présenter l'état des caractéristiques démographiques et socioéconomiques, telles que recueillies à l'aide des questionnaires d'enquête, notamment dans leurs différentes rubriques constitutives.

En complément de la description de l'état des lieux, le rapport devra procéder à une analyse statistique et socioéconomique des données recueillies, afin d'améliorer la compréhension des faits observés et **d'établir les déterminants de l'implication des enfants dans les travaux dangereux en cacaoculture**.

### **Etablissement des besoins en rémediation**

Sur la base de l'analyse des faits observés, le rapport devra identifier les efforts de rémediation nécessaires à la pérennisation des situations appropriées, ainsi qu'à la prévention et au traitement durable des situations inappropriées.

Il faudra notamment caractériser chaque type d'efforts de rémediation (localisation géographique, degré d'urgence, intensité, caractère ponctuel ou pérenne, etc.). En somme, il s'agira de poser les bases d'une **cartographie des besoins en matière d'actions de rémediation**.

## EXPERTISE REQUISE

La prestation devra être exécutée par une **équipe de consultants**. Les consultants devront justifier d'une expertise avérée couvrant les domaines suivants :

- études statistiques ;
- problématique du travail des enfants ;
- socioéconomie ;
- développement rural ;
- culture du cacao.

L'équipe de consultants devra notamment :

- **présenter des références significatives en rapport avec la prestation souhaitée ;**
- **présenter sa compréhension du mandat et l'approche méthodologique qu'elle se propose de mettre en œuvre pour le satisfaire.**

## **ENGAGEMENTS**

### **Engagements du Secrétariat Exécutif**

Dans le cadre de la réalisation de la prestation, le Secrétariat Exécutif s'engage à mettre à disposition :

- les termes de référence de réalisation de l'enquête initiale de diagnostic ;
- le guide pratique de réalisation de l'enquête initiale de diagnostic, comportant notamment les questionnaires utilisés pour l'enquête ;
- la base de données ayant servi à collecter les données, accompagnée notamment des données apurées ;
- le rapport de l'enquête initiale de diagnostic pilote (cas des départements : Agnibilekrou, Tiassalé et Soubré) ;
- le rapport du projet pilote SSTE d'Oumé ;
- toute information contextuelle et tout document jugés utiles à la bonne exécution de la prestation.

### **Engagements du prestataire**

Le prestataire s'oblige au respect scrupuleux des règles de confidentialité, en ce qui concerne les documents à lui remettre.

Le prestataire reconnaît la propriété exclusive du Secrétariat Exécutif du Comité de Pilotage du SSTE quant aux documents et éventuels supports dans le cadre de l'exécution de la prestation.

## **RAPPORTS ET PRODUITS ATTENDUS**

Le prestataire devra fournir :

- un rapport provisoire de l'EID
- un rapport définitif de l'EID en quinze (15) exemplaires ;
- un (1) CD ROM du rapport définitif contenant l'ensemble des données traitées et les résultats des analyses (Tableaux, graphiques, courbes, tests statistiques etc.).

## **DUREE D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

La prestation souhaitée devra s'exécuter durant une période maximale d'un (1,5) mois et demi, à compter de la date de signature du contrat.

## **MODALITES DE PAIEMENT**

- 30 % au démarrage des travaux ;
- 40 % à la remise du rapport provisoire;
- 30 % à la remise du rapport final et du CD ROM des données traitées.